

Sondage du réseau CTV

Une forte avance des libéraux

TORONTO (d'après PC et UPC) — En plus d'accuser des gains dans toutes les autres régions du Canada, le Parti libéral mérite la faveur de 77 pour 100 des électeurs au Québec, une hausse de 15 pour 100 comparativement au scrutin du 22 mai 1979 et maintient une avance importante en Ontario au détriment des progressistes conservateurs.

Le Parti du crédit social, dirigé par M. Fabien Roy, est par ailleurs en nette perte de vitesse, ne recueillant plus que 0,7 pour 100 du vote au Québec, en regard de 16 pour 100 il y a huit mois.

Au Québec, les conservateurs perdent 4 pour 100 tombant à 12 pour 100, le Nouveau parti démocratique gagne

deux pour 100 pour passer à 5 et les autres formations augmentent de 3,3 à 5,3 pour 100.

Au pays

Pour l'ensemble du pays, les libéraux méritent 51 p. 100 des appuis (en hausse de 9 pour 100), les conserva- (Suite à la page A2, 1re col.)

les élections du 18 février

□ Gilles Lesage parle de la valse des millions à la télévision. **page B-1**

□ Colère de Fabien Roy contre le président général des élections. **page B-1**

Une arène s'écroule à Bogota: 147 morts

BOGOTA (d'après AFP, UPI, AP) — Au moins 147 personnes ont trouvé la mort et 500 autres ont subi des blessures, ont indiqué, aujourd'hui, les autorités après la tragédie de Sincelajo (nord de la Colombie) où les gradins d'une arène se sont effondrés, hier, lors d'une fête regroupant quelque 40.000 personnes.

Au cours des dernières heures, 25 blessés sont morts à l'hôpital de Sincelajo et dans d'autres établissements des environs. On craint que le nombre des victimes n'augmente en raison de la gravité des blessures d'une grande partie des personnes hospitalisées et du manque de médicaments et de matériel chirurgical.

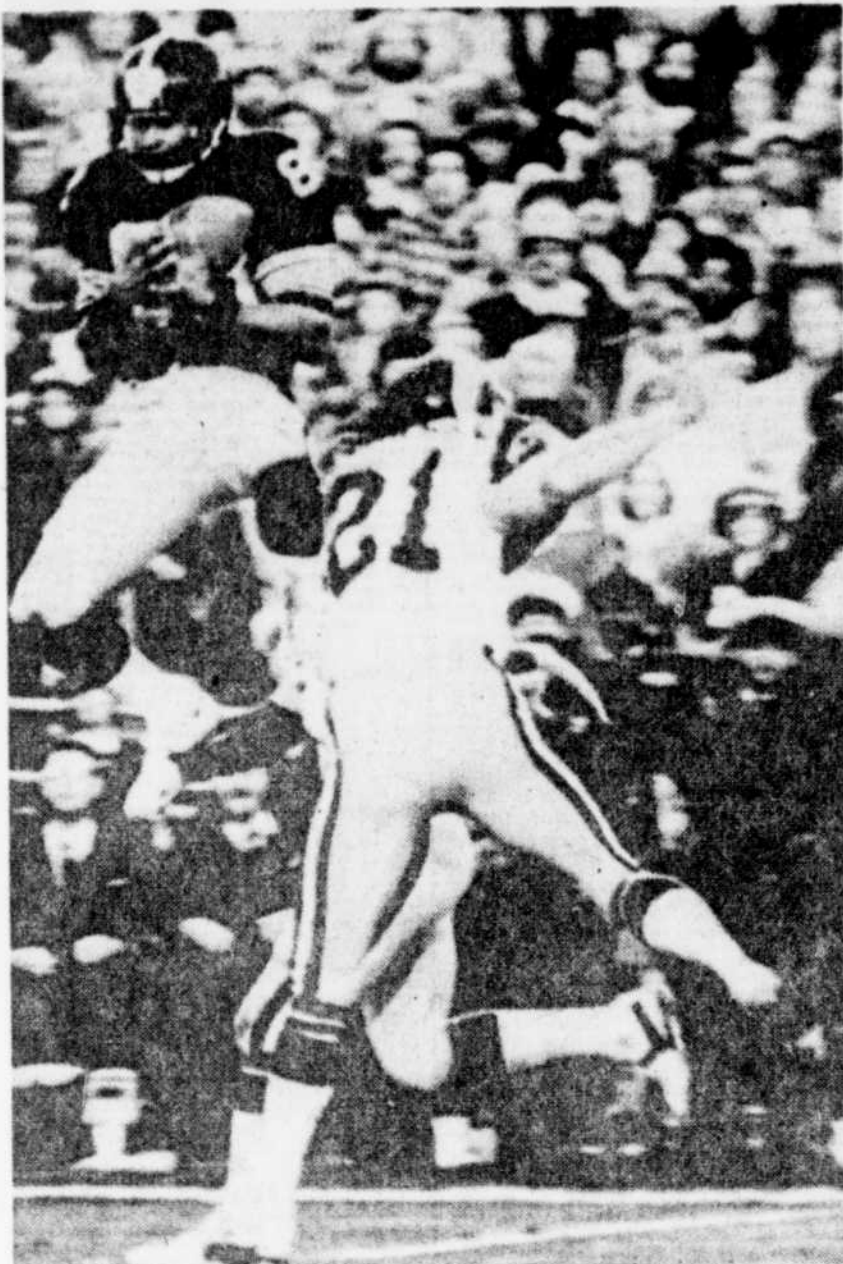
Des scènes déchirantes se déroulent encore ce matin dans le stade couvert de Sincelajo, transformé en morgue improvisée, lorsque les victimes étaient reconnues par leurs proches, qui formaient de longues files avant de pouvoir entrer.

Le colonel Jose Guarin, commandant de la police, a interdit la vente et la consommation d'alcool et les autorités ont suspendu les festivités traditionnelles qui avaient commencé hier et devaient se poursuivre plusieurs jours.

"Toute la structure s'est brusquement effondrée, ensevelissant dans des tas de débris on ne sait combien de personnes", a déclaré un témoin.

(Suite à la page A2, 1re col.)

voir photo à la page A-2



Les Steelers encore champions

L'équipe de football de Pittsburgh a remporté hier un quatrième Super Bowl en six ans en l'emportant 31-19 sur les Rams de Los Angeles. Sur ce jeu, Lynn Swann, dans un de ses bonds typiques, capte une passe du quart-arrière Terry Bradshaw pour un des touchés des Steelers.

détails, page C-1

Ultimatum à l'URSS

Carter veut boycotter les Jeux

(D'après AFP, AP, UPI et NYTNS) — Le président Carter a formellement demandé au comité olympique des Etats-Unis de boycotter les Jeux de Moscou, cet été, ou de demander leur annulation ou leur transfert, si les troupes soviétiques ne se sont pas retirées d'Afghanistan d'ici un mois.

M. Carter, qui n'a cependant pas le pouvoir légal d'imposer le boycottage des Jeux par les athlètes américains, a en effet "instamment prié le comité olympique des Etats-Unis" de faire des propositions en ce sens au Comité international olympique (CIO), dans une lettre qu'il a adressée à M. Robert Kane, le président du comité américain.

Reactions

Le CIO a immédiatement fait savoir que le démenagement des Jeux était légalement impossible.

A Londres, le gouvernement britannique a laissé entendre que Mme Thatcher se réservait la possibilité d'effectuer une démarche similaire à celle du président Carter auprès des autorités olympiques de son pays.

A Bonn, le gouvernement allemand s'est contenté de souligner sa "compréhension" du point de vue de M. Carter.

Le chef de l'Etat américain a fait part de sa décision hier, lors de

l'émission "Meet the Press" diffusée par la chaîne de télévision NBC.

M. Carter a adressé un message similaire aux pays participant aux Jeux d'été.

Dans sa lettre au comité, M. Carter explique la portée politique de sa démarche. "Je crois, écrit-il, qu'il est nécessaire de tenir la politique à l'écart des Jeux olympiques. Mais des questions plus vitales sont en jeu."

Le président Carter explique ainsi "qu'en URSS, la compétition sportive internationale est elle-même un aspect de la politique gouvernementale, tout (Suite à la page A2, 1re col.)

□ Reactions variées chez les athlètes américains **page C-2**

Les gestionnaires des banques de données de l'Etat

Pas d'objection à ce que le citoyen consulte ses dossiers

par Pierre BOULET

La très grande majorité des gestionnaires responsables des banques de données de l'administration publique au Québec n'auraient pas d'objection à ce que les citoyens aient le droit de consulter les dossiers que l'Etat compile sur leur compte.

Une étude menée en 1975 auprès de 33 gestionnaires de banques de données personnelles de l'administration publique, et dont LE SOLEIL fait état aujourd'hui dans le deuxième volet d'un dossier, en page A-7, révèle que 84,8 pour 100 des répondants n'ont aucune objection à ce qu'un individu ait le droit d'être avisé de l'ouverture d'un dossier sur son compte.

Rappelons que c'est la première fois que le contenu de cette étude, menée par M. Claude Grenier, alors professeur à l'ENAP, est dévoilé.

En outre, 81,8 pour 100 des gestionnaires interrogés ne verraient aucune

objection à ce qu'un citoyen ait le droit d'être avisé de la transmission de son dossier à un tiers.

Quant au droit pour un citoyen de s'opposer à la transmission de son dossier à un tiers, 72,7 pour 100 des répondants affirment qu'ils ne s'y objecteraient pas.

Un coup de sonde

En posant ces hypothèses aux gestionnaires de banques de données des secteurs public et parapublic, le professeur Grenier a tenté de savoir comment serait perçue par ces fonctionnaires l'adoption éventuelle d'une loi québécoise portant sur la protection de la vie privée. Une telle loi inclurait, si elle était un jour adoptée, des dispositions permettant aux citoyens de prendre connaissance des données que l'Etat compile sur leur compte.

Une loi du même genre a été

adoptée par le gouvernement fédéral, en 1977. Elle permet aux citoyens canadiens de prendre connaissance des renseignements que le gouvernement central détient à leur sujet. Elle permet aussi aux individus de solliciter la correction d'erreurs qui apparaîtraient dans leurs dossiers.

L'étude de Claude Grenier est d'autant plus intéressante à ce chapitre qu'elle donne le point de vue de ceux qui auraient à supporter concrètement le fardeau d'appliquer une telle loi.

En effet, plus que les politiciens, ce sont davantage les technocrates responsables de la gestion des banques de données qui devraient modifier leurs habitudes et se plier aux exigences d'un nouveau cadre de travail.

Présentement, ces fonctionnaires sont en quelque sorte rois et maîtres des petits empires que constituent les

banques de données gouvernementales. Il ne se trouve actuellement pas un seul citoyen qui puisse venir fouiller dans leurs dossiers, contester la validité ou la pertinence des données qui y apparaissent ou demander des changements aux renseignements consignés.

L'adoption d'une loi d'accessibilité supposerait l'intrusion, dans ces chasses gardées, de mécanismes de consultation, de révision et, si nécessaire, d'arbitrage lorsqu'il y aurait litige entre le gestionnaire du fichier et le citoyen.

Or ce sont précisément ces gestionnaires qui, dans une très forte majorité, ne s'objecteraient pas à une mesure d'accessibilité favorisant les citoyens.

Précisons enfin que les 33 gestionnaires interrogés par Claude Grenier, dans son étude, sont responsables des plus importantes banques de données de l'administration publique au Québec.

(D'après PC et UPC) — Tout en annulant, en fin de semaine, une série de rencontres sportives avec l'Union soviétique, à titre de représailles contre l'invasion de l'Afghanistan, le gouvernement canadien a de nouveau réclamé le choix d'une autre ville que Moscou pour la tenue des Jeux olympiques de l'été prochain.

Il n'est pas question pour l'instant, ont précisé les porte-parole du gouvernement canadien, que le Canada boycotte les Jeux, même s'ils se tiennent à Moscou.

Soixante athlètes canadiens sont affectés par la décision, annoncée par le ministre fédéral des Sports, M. Steve Paproski en fin de semaine à Toronto, d'annuler cinq compétitions sportives en URSS et au Canada cette année.

Compétition à Québec annulée

Des compétitions de judo, à Québec en octobre prochain, et de patinage artistique, également en octobre, à Calgary, de natation et de plongeon, à Winnipeg en avril, ainsi que le tournoi de hockey Izvestia, en décembre à Moscou, sont au nombre des rencontres sportives annulées.

D'autres manifestations sportives seront reconsidérées au fur et à mesure.

lundi

Victoire des Nordiques

Ron Low, Real Cloutier et Dale Hoganson ont été les principaux artisans d'une victoire de 3-2 des Nordiques sur les Capitals de Washington, hier.

page C-2

Les REER

LE SOLEIL publie aujourd'hui le premier d'une série de neuf articles de Marcel Boutin sur les régimes d'épargne-retraite.

page A-12

Place aux députés

La députée péquiste des îles de la Madeleine, Mme Denise Leblanc-Bantey, croit à l'autosuffisance des insulaires en agriculture.

page B-4

En éditorial

Jacques Dumais estime qu'il faut passer des paroles aux actes pour enrayer la violence dont les femmes et les enfants sont victimes.

page A-6



Dale HOGANSON



Le soleil, Jean Vallières

Pénurie de skieurs

Contrairement à ce que beaucoup pensent, dans la région de Québec, les centres de ski ne manquent pas de neige mais de skieurs.

page A-3

sommaire

Annonces classées	D-2 à D-13
Arts et spectacles	B-6 et B-7
Automobile	A-9
Bandes dessinées	D-14
Bridge	D-3
Carrières et professions	C-8
Décès	D-15
Economie-finances	A-12
Feuilleton	D-4
Horoscope	D-13
Information régionale	A-4 et A-5
Monde	D-1 à D-15
Mot mystère	D-2
Mots croisés	D-3
Où aller à Québec	B-7
Page documentaire	A-7
Patron	D-12
Pierre Champagne	A-10
Sport	C-1 à C-8
Télévision	B-6

météo

Ensoleillé avec périodes nuageuses dans la région de Québec. Nuageux avec chutes de neige plus à l'est. Aperçu pour demain: ciel variable.

détails en page D-2



Tito opéré

Le président de la Yougoslavie se remet de l'amputation d'une jambe.

page D-1

La grève s'annonce longue à Bell Canada

MONTREAL (d'après CP et UPD) — Les 7.400 téléphonistes et employés de cantine de Bell Canada ont déclenché à minuit, samedi soir, une grève générale illimitée qui promet d'être longue.

Cette grève fait suite au rejet massif, par 90,3 pour 100 des syndicats, des offres contractuelles de la

compagnie. Elle a pour conséquence de perturber les services d'appels interurbains et outre-mer, ainsi que le service d'assistance annuelle.

Une rencontre est prévue cet après-midi à 15h entre les représentants du Syndicat des travailleurs en communication du Canada (STCC) et ceux de Bell Canada.

Un porte-parole de Bell a déclaré que les services seront maintenus dans une proportion de 90 pour 100 par quelque 1.100 cadres au Québec et en Ontario. Bell prie cependant le public de composer lui-même le numéro désiré lorsque c'est possible afin de libérer les lignes pour les appels d'urgence. Environ 80 pour 100 des

interurbains peuvent être composés directement par les clients et ne nécessitent aucune assistance de la téléphoniste. Parmi ceux-là, figurent certains appels outre-mer.

Malgré le vote de grève, Bell maintient des lock-out dans trois bureaux régionaux de Montréal, ainsi qu'à Trois-Rivières, Chicoutimi et Saint-Jean.

qualifié de généreuse, consiste à faire passer de \$195 à \$278 le salaire hebdomadaire maximum.

Selon le porte-parole du syndicat, Mme Marie Pinsonneault, ces offres sont inférieures à ce qui avait été proposé par le conciliateur Rolland Tremblay dans son rapport, lequel avait été accepté par les syndicats mais rejeté par la partie patronale.

Le conciliateur recommandait un contrat de trois ans et des augmentations annuelles de 15,9, 12,2 et 9 pour 100. L'offre de Bell représente, pour sa part, des augmentations annuelles de 11, 10 et 9 pour 100, plus une augmentation générale de \$10 par semaine au

moment de la signature du contrat et un autre \$5 par semaine six mois plus tard.

le mot du jour

Relâche jusqu'au 28 janvier.

Une forte... (Suite de la première page)

teurs passent de 38 à 31 pour 100 (en baisse de 7 pour 100), le NPD gagne 2 pour 100 et les autres partis perdent 4 pour 100.

Telles sont les conclusions d'un sondage réalisé pour le compte de la chaîne de télévision CTV par la firme Thompson, Lightstone and Co., du 16 au 18 janvier dernier, auprès de 1.000 électeurs dans toutes les régions du Canada.

Un sondage de cette nature n'admet une marge d'erreur que de quatre points, 19 fois sur 20.

Le relevé démontre, en prenant comme point de comparaison un sondage semblable de CTV au milieu de la campagne électorale du 22 mai dernier, que les libéraux augmentent leur forte avance au Québec aux dépens des créditistes, alors qu'ils battent la marche en Ontario au détriment des conservateurs.

Le nombre des personnes interrogées dans cette province qui ont déclaré qu'elles voteraient probablement en faveur des conservateurs a baissé de 46 à 35 pour 100, comparativement à un sondage semblable de CTV au milieu de la campagne électorale du 22 mai.

La faveur des libéraux, par contre, a monté de 41 à 43 pour 100 en Ontario.

De tous les électeurs interrogés, 48 pour 100 ont exprimé l'avis que le

leader de l'opposition Pierre Trudeau était celui qui était le plus en mesure de régler les problèmes, au regard de 22 pour 100 en faveur du premier ministre Joe Clark.

Le leader néo-démocrate a reçu l'appui de 16 pour 100, les autres ont eu 1 pour 100 et 13 pour 100 ont dit qu'aucun des trois chefs n'était en mesure de résoudre les difficultés du pays.

Des personnes interrogées, 57 pour 100 ont dit qu'elles croyaient que les libéraux seraient victorieux à l'élection, 23 pour 100 les conservateurs et deux pour 100 le Nouveau parti démocratique.

En prenant une échelle de zéro à 10, les conservateurs ont mérité 4,5 pour leur façon d'administrer le pays au cours de leur bref séjour au pouvoir. Zéro est la plus mauvaise note et 10 la meilleure.

Inflation

Pour 28 pour 100 des Canadiens interrogés, c'est l'inflation qui constitue le plus grave problème au pays actuellement, 22 pour 100 croient plutôt que c'est l'énergie et 15 pour 100 le chômage.

De toutes les personnes interrogées, 51 pour 100 ont dit qu'elles voteraient probablement en faveur des libéraux, une augmentation de neuf

pour 100 par rapport au dernier sondage. Les conservateurs sont passés de 38 à 31 pour 100, le NPD a gagné deux pour cent et les autres ont perdu quatre pour 100.

C'est dans les Prairies qu'on constate la plus grande surprise. Les libéraux obtiennent 43 pour 100, soit une hausse de 17 pour 100 sur le dernier sondage.

Le gain semble se faire aux dépens des conservateurs, qui passent de 57 pour 100 à 43. Le NPD demeure stable à 16 pour 100.

Le gain le plus considérable des libéraux, soit de 26 à 59 pour 100, a été noté dans les provinces atlantiques. Il semble provenir du NPD, qui baisse de 15 pour 100 à 9. Les conservateurs perdent 4 pour cent pour s'établir à 32.

La lutte ne semble serrée qu'en Colombie-Britannique, au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest. Les libéraux ont gagné 8 pour 100 pour un total de 33 et les conservateurs ont gagné 1 pour 100 ce qui leur donne 36. Le NPD a perdu 2 pour 100 pour passer à 31 et les autres sont tombés de 7 pour 100 à zéro.

Du côté conservateur, on a refusé de commenter les résultats de ce sondage, hier soir. "Nous ne faisons pas de commentaire sur les sondages.

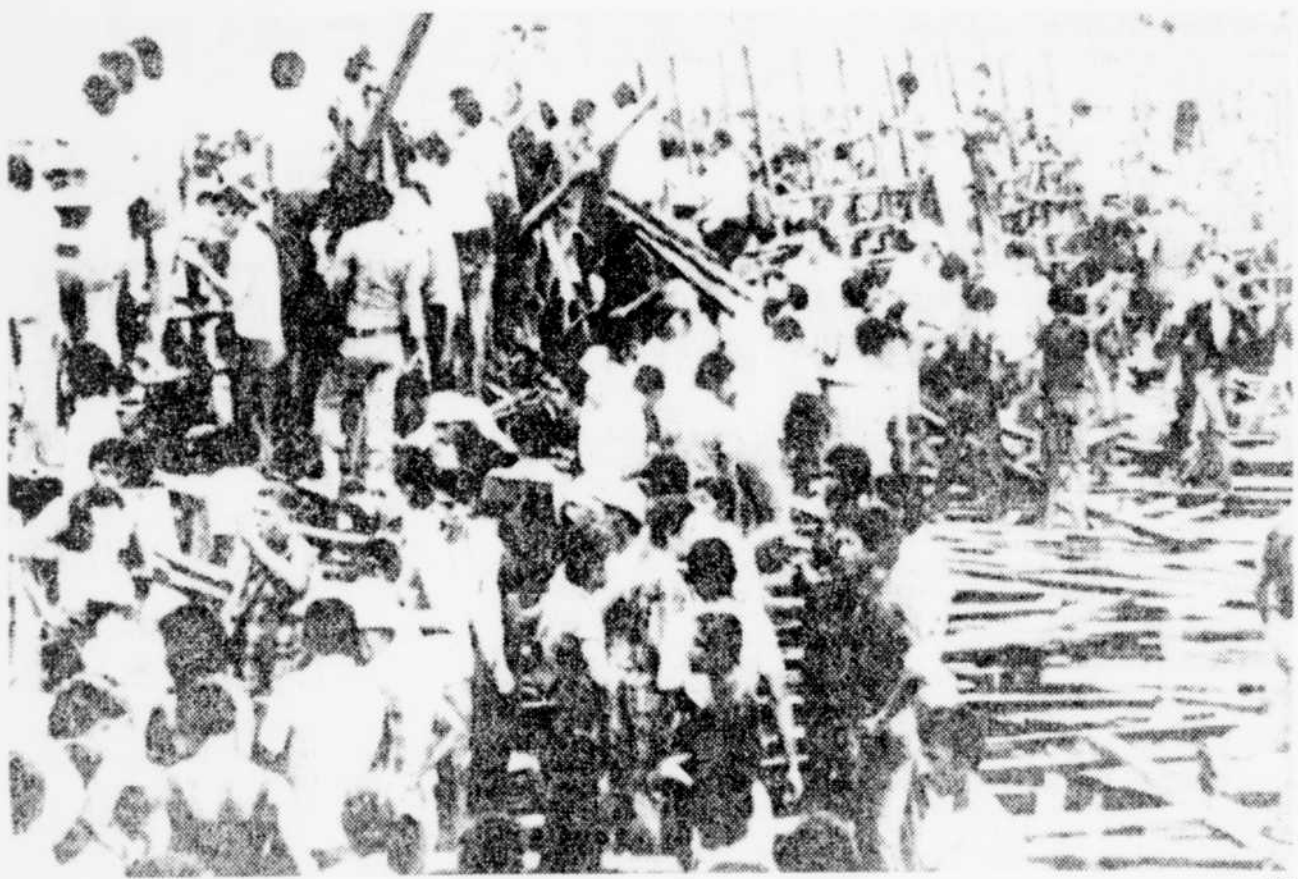
Une arène... (Suite de la première page)

La catastrophe s'est produite alors

qu'un millier d'aficionados ivres, agitant des couvertures, des vêtements et d'autres objets, affrontaient 40 tauraux sous les acclamations du public.

Cinq gradins se sont subitement effondrés, en raison, selon le gouver-

neur de l'Etat du Sucre, du trop grand nombre d'occupants et de pluies diluviennes qui avaient miné dans les heures précédentes les fondations. La confusion a été épouvantable. Au cours des premières minutes, il était impossible d'atteindre les blessés.



Des spectateurs et des sauveteurs fouillent les débris du stade de Sincelajo en Colombie où au moins 147 personnes ont trouvé la mort.

Carter veut... (Suite de la première page)

(Suite de la première page) comme l'a été la décision d'envahir l'Afghanistan.

La politique et les Jeux

"Si les JO de 1980 — auxquels le gouvernement soviétique attache une énorme importance politique — n'ont pas lieu à cause de l'agression militaire soviétique en Afghanistan, ce témoignage incontestable de la désapprobation mondiale ne pourra être caché au peuple soviétique (...) et aura peut-être un effet dissuasif pour de futures agressions", poursuit-il.

En cas de refus du comité olympique américain, a indiqué par ailleurs un conseiller de la Maison-Blanche, M. Lloyd Cutler, le gouvernement américain pourrait exercer des pressions financières sur le comité ou refuser de délivrer des passeports aux athlètes

américains voulant se rendre à Moscou.

Le comité olympique américain doit se réunir en fin de semaine prochaine à Colorado Springs et devrait répondre à cette occasion à M. Carter.

Au siège du CIO à Lausanne, la déclaration de M. Carter n'a pas fait changer d'avis les responsables olympiques.

Killanin

Lord Killanin a précisé qu'il était entré en contact avec toutes les fédérations sportives internationales et comités olympiques nationaux et qu'il avait enregistré "une condamnation universelle à l'égard de toute tentative de mêler la politique et les Jeux.

Le CIO tiendra une assemblée, lors des Jeux de Lake Placid du 8 au 12 février, "au cours de laquelle le mouvement devrait voir plus clair", indique par ailleurs le communiqué de l'organisation.

Un sondage réalisé par le magazine "Newsweek" révèle que 66 pour 100 des Américains se sont déclarés favorables à un transfert ou à un boycottage des Jeux.

A Moscou, où aucune réaction officielle n'a encore été enregistrée, la décision du président Carter devrait être ressentie, de l'avis de beaucoup d'observateurs, plus durement que les embargos sur les céréales.

Le public soviétique a été informé hier pour la première fois par le quotidien "Sovietsky Sport" d'une menace de boycottage des Jeux.

Grande-Bretagne

A Londres, Mme Margaret Thatcher se réserve d'effectuer une démarche officielle auprès des autorités sportives britanniques pour leur demander de boycotter les Jeux olympiques de Moscou, indiquait-on hier, au Foreign Office.

La première ministre britannique demeure favorable à un boycottage ou à un transfert des Jeux olympiques prévus cet été à Moscou, comme elle l'a indiqué hier à la Chambre des communes, a déclaré un porte-parole du Foreign Office. Toutefois, a-t-il ajouté, Mme Thatcher n'a encore contacté officiellement aucun organisme sportif responsable.

Il est cependant possible, selon les observateurs à Londres, que Mme Thatcher annonce très prochainement une démarche analogue à celle du président Carter.

Allemagne fédérale

A Bonn, c'est un "oui" du bout des lèvres, selon les observateurs, qu'a donné le gouvernement à la demande de M. Carter. Le communiqué, d'une grande prudence, souligne que la RFA a fait preuve de manière répétée, récemment, de "sa solidarité" avec les Etats-Unis et exprimé "sa grande compréhension".

Qatar et Djibouti, d'ores et déjà, ont décidé de boycotter les Jeux de Moscou, a annoncé samedi l'agence de presse saoudienne "SPA", captée à Paris.

L'Arabie saoudite avait été le premier pays à décider le 6 janvier dernier de boycotter les Jeux olympiques de Moscou.

vente de vêtements sports

« La Contemporaine »

Réduction jusqu'à



sur chemisiers et blouses de coton ou polyester. Vestons de velours. Jupes et pantalons de tweed ou flanelle unie ou à carreaux.

vente de chemisiers twik

En coton, manches longues et col rond. Deux poches plaquées devant.

régulier \$20.



grande vente d'accessoires

Lots de bijoux, accessoires pour les cheveux, ceintures, bérêts et sacs à mains.

Jusqu'à 50%



vente de chandails

Rég. \$25.

« La Contemporaine »

Chandails pure laine à col roulé, manches longues. Tons variés.

P.M.G.



collants de laine

Variété de teintes et grandeurs. Rég. jusqu'à \$12.



grande vente de nappes

Variété de nappes de toile, polyester, polyester et coton, vinyle.

Réduction de

30 à



LA QUOTIDIENNE
(Tirage de samedi)

6-4-1

LE SOLEIL

SERVICE AUX ABONNÉS (TIRAGE)
647-3333 Lundi au vendredi: 8h30 à 19h30
Samedi: 9h30 à 13h00

RENSEIGNEMENTS **REDACTION**
647-3233 647-3394

LE SOLEIL, fondé en 1896, est imprimé au numéro 390, rue St-Vallier est, Québec, G1K 7J6, par Le Soleil Limited. "Courrier de la deuxième classe - Enregistrement no 1206"

la maison
simons
place de l'hôtel de ville place sainte foy

La neige est là... mais les skieurs sont absents

par Andrée ROY

Contrairement à ce qu'une majorité de Québécois semblent penser, il y a de la neige dans la région de Québec en quantité plus que suffisante pour faire du bon ski alpin et de l'excellent ski de fond. La magie des ondes franchit une altitude de 300 mètres environ, la pluie que l'on subit dans la région urbaine de Québec se transforme en neige.

Une tournée élaborée des principaux centres de ski de la région, au cours du week-end, a fait ressortir que ce n'est pas la neige qui manque dans la région, c'est le manque de "motivation psychologique" des amateurs de plein air québécois. Parce que les skieurs d'ailleurs, eux, arrivent par autobus bondés, de différents endroits des États-Unis, et des régions de Hull, Toronto, Montréal, Theford Mines, les Cantons de l'Est et la Beauce, pour profiter de cette manne blanche que, mise à part la Gaspésie, la région de Québec est seule à posséder.

Pas de monde

Tous les centres de ski alpin visités ce week-end étaient ouverts, de même que la plupart de leurs pistes. Samedi, alors que le centre-ville était lessivé par le crachin, il neigeait au sommet (près de 800 mètres d'altitude) du Mont Sainte-Anne, où quelque 2.500 skieurs s'adonnaient, dans la brume, à leur sport favori.

"Il n'y a pas de monde", soulignait fort sérieusement Claude Brunelle, directeur-gérant à cette station de ski alpin administrée par le gouvernement québécois. Le centre s'accommode facilement d'une moyenne de 4.000 usagers par jour, en temps normal, et de 7.000 à 9.000 dans le temps des Fêtes.

Samedi midi, on affichait, au bas des pistes du Mont Sainte-Anne, "neige de printemps", et seules les pistes pour experts ou très abruptes du versant sud étaient fermées. Les conditions des versants nord et ouest semblaient très bonnes. Tous les jours dans le parc du Mont Sainte-Anne, à Saint-Férol-les-Neiges, le ski de fond était tout aussi printanier: c'est-à-dire un fond solide, épais, recouvert d'une neige humide qui commandait un effort plus poussé du côté fartage. Mais pas question de manquer de neige. "A moins de très grosses pluies, pas moyen de défoncer ces 40 centimètres de fond qu'on a ici", affirmait France Touchette, préposée à l'accueil.

Du côté de Stoneham et du lac Beauport, il aurait pu y avoir un doute sérieux. Après tout, on n'est pas à l'altitude du Mont Sainte-Anne. Ce scepticisme n'a pas résisté à l'insistance de Suzanne Blais, propriétaire de la station Le Relais, de Lac-Beauport, à me flanquer de son bras droit à l'école de ski, Diane Lethiecq qui, après avoir veillé à m'équiper de bottes, skis et bâtons, m'a fait effectuer quelques descentes, histoire de vérifier "de visu" les conditions de neige.

Ça a été l'occasion de faire le plus agréable ski de printemps, au mois de janvier, qui puisse être offerte... avec l'idée de récidiver. Les centres de ski de ce secteur, surtout ceux qui peuvent compter sur des "canons à neige", assurent pouvoir garder ces bonnes conditions de ski aussi longtemps que la température actuelle se maintiendra, sans qu'il se produise de grosses pluies, toutefois.

Là aussi, seules les pistes pour experts sont peu praticables. Le temps plus froid qui a débuté hier, et un peu de neige, prévue pour bientôt, ne feraient qu'améliorer des pentes déjà très satisfaisantes.

Côté ski de fond

C'est aussi en altitude qu'on retrouve de belles pistes de ski de fond. Oubliez celles que les services municipaux ont aménagées dans les centres-villes. Outre Saint-Férol, le camp Mercier et Le Refuge de Saint-Adolphe-de-Stoneham offrent des conditions frôlant l'excellence. On aura plus de détails à ce sujet sur le tableau ci-contre.

Pour ce qui est de la situation financière des centres de ski, qui a souvent été décrite comme désastreuse, certains propriétaires protestent. Ici, ce n'est quand même pas la région de Montréal, soulignent-ils. Il est évident que tous ont essuyé un dur coup lors de la période des Fêtes, qui est généralement la période du "gros coup d'argent" de la saison, autant de ski de fond que de ski alpin. Selon les cas, ces centres avouent un manque à gagner variant de 12 à 50 pour 100 par rapport à de meilleures années.

Mais le temps des Fêtes est chose du passé. "Ce n'est plus la même chose. Actuellement, on en a, de la neige, ce sont les gens de Québec qui coirent qu'on n'en a pas", concluait Claire Fortin, du centre de Stoneham, affirmant que des détenteurs d'abonnements de saison n'avaient pas encore mis les pieds à la station, cette saison, tellement ils ne croyaient pas à cette neige!



Le Soleil, Jean Vallières

A 785 mètres d'altitude, samedi matin, la pluie cédaît la place à la neige, au sommet du Mont Sainte-Anne.

SKI DE FOND

Endroits	Route à suivre	Distance de Québec	Nombre de pistes	Longueur du réseau (en km)	Altitude Minimum et maximum (en mètres)	Etat des pistes
Camp Mercier (848-2422)	73 et 175	58 km	15	49 km (non cumulatif)	700 à 900	Bon à très bon
Le Refuge, Saint-Adolphe de Stoneham (848-3329) ou (848-3266)	73 et 175	35 km	12	104 km	455 à 785	Bon à très bon
Mont-Sainte-Anne, à Saint-Férol-les-Neiges (827-4579 ou 826-2323)	138 et 360	48 km	14	145 km	215 à 605	Bon à très bon
Club Ook-Pik Sainte-Brigitte-de-Laval (825-2264)	73, route du tour du Lac-Beauport puis route de traverse	34 km	11	80 km	245 à 665	Assez bon (ouvert week-end seulement)
Mont-Tourbillon Lac-Beauport (849-4418)	73, sortie 157	16 km	10	64 km	320 à 545	Bon à passable, glace quel-quefois
Centre plein-air Lac-Beauport (849-2821)	73, sortie 157	14 km	5	26 km	195 à 320	Peu conseillé
L'Eperon Lac-Beauport (849-8157)	73, sortie 157	15 km	—	—	225 à 335	Fermé cette saison
Lac-Delage (848-2551)	73 et 175	26 km	7	60 km	165 à 320	Bon à très bon
Lac-Saint-Charles (OTJ) (849-5922)	73 et 175	15 km	5	30 km	180 à 245	Passable
Club Lorette Loretteville (842-8441)	—	11 km	3	14 km	150	Bon
Club de golf Cap-Rouge (653-9381)	—	6 km	8	35 km	55	Bon à passable
Base plein-air Sainte-Foy (651-5163)	Boul. Charest sortie Blaise-Pascal	5 km	2	7 km	50 à 60	passable souvent glacé
Station Duchesnay Sainte-Catherine (875-4222)	367	42 km	12	121 km	165 à 380	Bon à passable
Station Multiair de Frampton (1-479-5469)	275	—	5	40 km	—	Pas de neige

Les commissions scolaires décident de contester la validité de la loi 57

par Damien GAGNON

Le gouvernement et la Fédération des commissions scolaires catholiques du Québec (FCSCQ) s'engagent dans une bataille juridique.

En effet, le bureau de direction de la FCSCQ recommande aux membres du conseil d'administration de l'organisme qui se réuniront, à Montréal, les 25 et 26 janvier, de contester devant la cour supérieure la validité de la loi 57 adoptée par l'Assemblée nationale quelques jours avant Noël.

Au cours d'une entrevue qu'il accordait, ces jours derniers, au journaliste du SOLEIL, M. Jacques Mongeau, président de la FCSCQ, a affirmé que cette décision a été prise après consultation des conseillers légaux de la fédération.

La loi 57 relative à la fiscalité municipale transfère aux municipalités le champ d'impôt foncier scolaire normalisé. Les commissions scolaires conservent le pouvoir de prélever un impôt foncier pour les dépenses non subventionnées par le ministère de l'Éducation. Ce pouvoir est freiné à 8 pour 100 de leurs dépenses totales.

Passé ce seuil, elles doivent obligatoirement consulter les contribuables par voie de référendum.

Lui-même avocat, M. Mongeau prétend, comme son prédécesseur Me Claude Paquette, que le pouvoir de taxation des commissions scolaires est garanti par la constitution canadienne et, en le freinant, le gouvernement nie ce pouvoir.

Retrait total

Face aux pressions des municipalités, le gouvernement a songé à exclure complètement les commissions scolaires du champ de l'impôt foncier.

Il y a un an, janvier 1979, à la conférence Québec-commissions scolaires, le ministre de l'Éducation, M. Jacques-Yvan Morin, annonçait aux commissaires d'écoles que le gouvernement leur laisserait le pouvoir de prélever une taxe pour les dépenses inadmissibles, pouvoir qui serait cependant limité. Soulignant qu'il est un spécialiste en droit constitutionnel, M. Morin ajoutait que les commissions scolaires ne pourraient ainsi contester la réforme fiscale du gouvernement.

M. Mongeau à l'assurance que les membres du conseil d'administration de la FCSCQ vont endosser la recommandation de leur bureau de direction. Il rappelle, qu'en décembre dernier, lors de l'adoption, à l'Assemblée nationale, du projet de loi en première lecture, le conseil d'administration avait annoncé son intention de le contester s'il était adopté sans amendement majeur.

M. Mongeau qualifie de mineur l'amendement apporté par le gouvernement et qui prévoit que le référendum pourra être tenu à tous les trois ans et non annuellement. Selon cette disposition de la loi, la commission scolaire qui obtiendrait, lors d'un référendum, le droit de dépasser le seuil de 6 pour 100, pourrait maintenir son taux d'imposition pendant

trois ans; après cette période, elle devrait retourner devant les contribuables.

Selon M. Mongeau, il est

plus que probable que l'Association des commissions scolaires protestantes se joigne à l'action de la FCSCQ. En décembre dernier, les commissions scolaires protestantes avaient, elles aussi, annoncé leur intention de contester cette loi. Il n'est pas exclu que des représentants des deux organismes se rencontrent sous peu.

A.E. LE PAGE
COURTIER
PISCICULTURE A VENDRE
Située 20 minutes de Ste-Foy. Elevage de truites arc-en-ciel et mouchetées. Financement facile avec prêt agricole.
Alcide Gagnon 683-8582 687-4520

AUJOURD'HUI
Voyez les cahiers publicitaires
• DISTRIBUTION AUX CONSOMMATEURS
• K-MART
insérés dans cette édition.

Jacques Langlois LUNETTES
Jacques Langlois VERRES DE CONTACT (rigides, souples, permanents)
Jacques Langlois VERRES VARILUX 2
Jacques Langlois OPTICIEN D'ORDONNANCES
Jacques Langlois 3 BUREAUX POUR VOUS SERVIR
Jacques Langlois HAUTE-VILLE: 1101-Deu de Québec 694-5086
Jacques Langlois LIMOILOU: 475, 3e Avenue 523-6690
Jacques Langlois BEAUPORT: 737, Avenue Royale 661-0384

La maison de la semaine
Cap-Rouge, très belle canadienne tout briques, 7 pièces, garage intérieur, superbe foyer salon, portes-patio, grande galerie arrière, sous-sol très bien fini avec entrée directe, terrain boisé.
Esther Thibaudeau, 651-4909
MORIN & ASSOCIÉS COURTIER, INC.
1121 Chemin Ste-Foy
683-2103
L'Immobilier partout au Canada

ACHETONS toutes monnaies ARGENT - OR
avant 1968
COMPTOIR MONNAIES - TIMBRES INC.
PLACE LAURIER 653-8213

6/36
GROS LOT \$100,000
MINIMUM VENDREDI

NUMÉROS GAGNANTS PEU IMPORTE L'ORDRE

2	6	9	11	13	30
6 SUR 6	183	7196	15		

NO COMPLÉMENTAIRE S'APPLIQUANT SEULEMENT AU 5 SUR 6

4

VENTES TOTALES **\$1,766,038**

Tous les billets gagnants de \$250. et \$50. de la Mini sont encaissables à toute succursale de la BCN

Mini TIRAGE 942 VENDREDI: 18-01-80

NUMÉRO	POSSIBILITE DE
544430	3 GAGNANTS DE \$50.000.
44430	27 GAGNANTS DE \$5.000.
4430	270 GAGNANTS DE \$250.
430	2700 GAGNANTS DE \$50.
30	27000 GAGNANTS DE \$5.

Québec et sa banlieue

Cap-Rouge · Sillery · Beauport · Sainte-

Industries Dynamiques intéressent 3 groupes d'investisseurs

par Roch DESGAGNE

Trois groupes d'investisseurs ont manifesté leur intérêt envers le projet de relance des Industries Dynamiques de Québec mis de l'avant par les employés de cette entreprise qui fabriquent des pylônes et autres structures servant au transport de l'électricité.

"Il s'agit de gens de chez nous très bien cotés dans les milieux des affaires et de la finance", indique M. Claude Ducharme, représentant syndical de la FTQ (travailleurs unis de l'acier) et principal artisan de ce projet.

Jusqu'ici, les quelque 150 employés syndiqués de Industries Dynamiques, dont plus d'une centaine sont sans travail depuis un mois, ont jeté les bases de la coopérative ouvrière de production du Québec "Métalbec", dans laquelle ils sont prêts à investir près d'un demi-million de dollars, à même leur futur salaire.

Cette mise de fonds constitue la garantie de ces travailleurs déterminés à voir leur industrie repartir en grande.

Cet effort a impressionné les investisseurs désireux de participer au projet, dont une société multinationale, qui s'est rapprochée de financiers québécois en manifestant son intérêt pour le projet de la coopérative Métalbec.

Une convention du silence est évidemment intervenue entre la coopérative et les investisseurs privés, quant à l'identité de ces derniers, afin d'éviter toute forme de spéculation ou de contretemps.

"C'est ça qui nous a attirés", ont souligné les membres d'un troisième groupe de financiers de Québec, en se présentant aux représentants des travailleurs. Ces investisseurs montraient les articles du journal LE SOLEIL traitant des deux réunions tenues depuis le début de l'année par les syndicats des Industries Dynamiques.

"Je trouve cela formidable de voir ainsi monter la crédibilité de notre coopérative dans les milieux financiers", commentait M. Ducharme.

Les derniers arrangements doivent être bâclés cette semaine, selon M. Ducharme, qui précise que l'étude de la situation des Industries Dynamiques, tant par la coopérative Métalbec que par les spécialistes des investisseurs privés, est sur le point d'être complétée.

C'est samedi prochain le 26, à l'occasion d'une assemblée des syndiqués et de leurs familles, à compter de 9h30, au centre Durocher de Québec, que doit être dévoilée la décision finale quant à l'avenir de l'entreprise et de ses quelque 200 employés.

dans nos régions

Réfection d'un vieux barrage

SAINT-HENRI — Hydro-Québec investit présentement quelques centaines de milliers de dollars dans la réfection d'un barrage situé sur la rivière Etchemin, à environ six milles au sud du village de Saint-Henri de Lévis. Le surintendant des travaux, M. Gérard Pelletier, a indiqué qu'il s'agissait de travaux d'urgence destinés à redonner une stabilité à ce barrage vieux de 70 ans. D'autre part, Hydro-Québec n'écarter pas la possibilité d'installer éventuellement une centrale hydro-électrique. Dans l'hypothèse où un tel projet se concrétiserait, l'investissement d'Hydro à Saint-Henri atteindrait près de \$2 millions. Les travaux de réfection, qui ont consisté en l'addition d'une bonne épaisseur de béton armé, coûtent pour leur part quelque \$200.000.

Bilan positif

RIVIERE-DU-LOUP — M. André Plourde, président sortant de la Chambre de commerce de Rivière-du-Loup, a dressé un bilan positif des deux années qu'il vient de passer à la tête de cet organisme. Il estime qu'au cours de son mandat, la Chambre de commerce a réussi à mener à terme des dossiers de grande importance pour le mieux-être des citoyens de Rivière-du-Loup et de ses environs. M. Plourde sera remplacé à la direction de la chambre par Me Clément Massé.

Traversier-rail Matane—Port-Cartier

PORT-CARTIER — Le maire Bernard Dionne, de Port-Cartier, vient d'annoncer que les travaux pour la construction du débarcadère, sur les installations de la Québec Cartier Mining, commenceront en juillet prochain et que l'inauguration du traversier-rail, qui reliera Port-Cartier à Matane, aura lieu en mars 1981. A cet effet, le contrat pour la préparation des plans et devis détaillés de l'ensemble ferroportuaire de Port-Cartier sera accordé le mois prochain et celui pour la construction du débarcadère en juin. Ce traversier-rail s'appellera le Georges-Alexandre Lebel et il reliera les deux villes en douze heures, temps de chargement et de déchargement compris.

Développement de Portneuf

PORTNEUF — Une enquête menée par la Chambre de commerce, d'industrie et de tourisme du comté de Portneuf révèle que des investissements de l'ordre de \$40 millions sont prévus dans le secteur des pâtes et papier au cours des trois prochaines années. En procurant de l'emploi à quelque 3.866 travailleurs, l'industrie manufacturière apparaît comme le secteur le plus important de l'économie de la région. 63 pour 100 de ce nombre se retrouvent dans le secteur des pâtes et papiers et du bois.

D'autre part, le rapport indique que sur les 81 industries qui ont fait l'objet de l'enquête, 5 pour 100 seulement ont vu leur chiffre d'affaires diminuer tandis que 76,3 pour 100 connaissaient une augmentation. Pour 18,7 pour 100 des industries, la situation est demeurée stable. Le rapport révèle, de plus, que plusieurs industries, notamment celles du papier, du bois, des aliments et boissons, utilisent la matière première locale.

réductions s'effectueront de la manière suivante: d'abord, une douzaine d'employés ayant quitté volontairement leur emploi ne seront pas remplacés. Ensuite, une dizaine d'emplois seront supprimés dans les services de police, de voirie et de loisirs.

Achat chez nous

SAINTE-ANNE-DES-MONTS — Selon la direction générale de l'hôpital de Sainte-Anne-des-Monts, Mme Liliane L'Italien, les producteurs et industriels de la région ne font pas preuve de l'audace et du goût du risque qui permettraient un quelconque développement. Sous le thème de "l'achat chez nous", elle a expliqué les difficultés qu'éprouve l'hôpital à s'approvisionner dans la région Cap-Chat—Sainte-Anne-des-Monts—Saint-Joachim. "Non seulement les producteurs locaux refusent-ils de conclure des contrats fermes d'approvisionnement, dit-elle, mais ils ne soumissionnent même pas. Qu'il s'agisse de viande ou de poisson, les producteurs se disent incapables de soutenir la concurrence." M. Yvan Croteau, délégué du ministère de l'Industrie et du Commerce, a déclaré de son côté que les producteurs ne font pas leur travail d'analyse du marché et qu'il n'existe pas de mentalité de concurrence. Mais un producteur local approvisionnera cependant l'hôpital en fletan alors qu'un autre serait prêt à fournir annuellement 20.000 livres de morue.

Cours de vacher

LA POCATIERE — Pour une quatrième année consécutive, dix jeunes Québécois venant des quatre coins de la province ont commencé, il y a deux semaines, à l'Institut de technologie agricole de La Pocatière, un cours unique en son genre qui débouche sur un emploi assuré et très recherché: celui de vacher. Le but de ce cours est de donner au futur vacher une connaissance théorique et pratique de tous les aspects de la traite, du soin et de la régie d'un troupeau laitier.

Suppression de 22 emplois

PORT-CARTIER — Dans la préparation de son budget, la ville de Port-Cartier prévoit la suppression de 22 emplois. Le maire Bernard Dionne explique cette réduction par la fermeture de Rayonier qui a fait passer la population de la ville de 12.000 à 9.000 habitants. Les

La marche pour l'unité chrétienne a regroupé près de 300 personnes

par Andrée ROY

Les quelques braves qui hantaient en touristes, hier après-midi, les rues du Vieux-Québec, non loin de place d'Youville, n'en revenaient sans doute pas de voir l'étrange manifestation qui venait à leur rencontre et que l'on aurait confondue, à première vue, avec une manifestation ouvrière.

Bannière déployée sur toute la largeur de la rue par une dizaine de porte-étendard luttant contre un vent glacial, camionnette munie de haut-parleurs assurant les chants et l'animation, des porteurs de pancartes, une foule de 200 à 300 marcheurs, tout y était... sauf le thème ouvrier.

Sur la bannière, on lisait: "Jésus libérateur"; les haut-parleurs récitaient plusieurs litanies et cantiques; les pancartes arboraient des slogans tels "L'amour fait l'unité", "Un seul Seigneur", "Gathered in Love", "Ensemble ça marche"; et les marcheurs chantaient un air qui, habituellement dans les manifestations de travailleurs, se termine par "Ensemble nous vaincrons", mais qu'eux concluaient par "Our God is marching on".

Il s'agissait là de la troisième marche annuelle pour l'unité chrétienne à Québec, organisée par le Comité interconfessionnel d'œcuménisme, qui a feu et lieu au Montmartre canadien, sur le chemin Saint-Louis.

Cette manifestation marque chaque année l'ouverture de la Semaine pour l'Unité des chrétiens. En 1980, celle-ci a lieu du 20 au 27 janvier.

Une seule Eglise

Cette réunion de chrétiens de diverses confessions (orthodoxes, presbytériens, Eglise réformée autant que catholique romaine ou anglicane) leur permet, au dire des organisateurs, de prier ensemble, pour une fois dans l'année, afin que tous soient un jour réunis dans une même Eglise, celle du Christ.

Une première session de prières, en anglais et en français, avait lieu à la cathédrale épiscopale Holy Trinity, à l'angle des rues Sainte-Anne et Desjardins, dans le Vieux-Québec, hier après-midi. Vers 14h15, tous formaient une colonne de marcheurs, telle que décrite auparavant, pour se rendre à l'église Saint-Jean-Baptiste, sur la rue Saint-Jean, où avait lieu une autre période de prières. Aux deux endroits, les chrétiens pouvaient écouter des pasteurs des différentes confessions, dont le cardinal Maurice Roy.

Pendant toute la Semaine de l'Unité des chrétiens, des activités sont prévues, dont un souper-dialogue le 23 janvier, au Montmartre canadien, et un "café de l'unité" le 26 janvier, à l'église anglicane Saint-Michel, à Sillery.



affaires urbaines

Réunion annulée

LORETTEVILLE — L'assemblée d'information que le conseil municipal de Loretteville devait tenir ce soir, le 21 janvier, à propos de la fiscalité municipale est annulée "du à l'impossibilité d'obtenir avant la mi-février les règlements inhérents à cette réforme", précise un communiqué émis par les autorités municipales. Cette réunion d'information sera tenue lorsque les règlements attendus seront disponibles.

Escalier fermé

QUEBEC — L'escalier de la rue Buade, déjà condamné en partie, est complètement fermé depuis vendredi dernier.

En effet, sur résolution du Comité exécutif du 9 janvier dernier, la ville de Québec a décidé d'entreprendre la restauration complète de cet escalier construit par Charles Baillargé en 1850.

Dans un souci de reconstitution exacte, toutes les marches et contremarches seront donc enlevées pour être recopiées. La production des nouvelles marches en fonte absolument conformes à l'original demandera donc un certain temps et l'on prévoit que l'escalier demeurera fermé au moins quatre mois.



Le commissariat enquête

En peu de temps, un incendie a causé pour plusieurs milliers de dollars de dommages à une maison de logements du carré Lépine à Québec, samedi soir. Les pompiers ont dû secourir deux des locataires qui ont quitté les lieux en toute hâte en emportant quelques effets personnels. L'épicerie Boutet au rez-de-chaussée a subi des dégâts considérables. Un enquêteur du commissariat des incendies a été chargé de faire une investigation sur cet incendie d'origine suspecte à prime abord.

Le Soleil, Gilles Lafond

SOLDE DE JANVIER

50%

TOUS LES SOUS-VETEMENTS
PETIT BATEAU, ORLY, ABSORBA, etc
ENSEMBLES VELOURS
COCO LABINE
TOUS LES JEANS PLAY RANCH
(2 à 14 ans)
TOUTES LES SALOPETTES EN DENIM
(7 - 14 ans)
ROBES POUR FILLETES (2 à 14 ans)
LOT DE BLOUSES pour garçons
et fillettes
UNIFORMES SCOLAIRES JESUS-MARIE,
URSULINES, SECONDAIRE SEULEMENT

33 1/3% SUR TOUTE LA MARCHANDISE NON ENUMEREE

"De la naissance à l'adolescence"

LES PLUS GRANDS
SPECIALISTES DE
VETEMENTS POUR
ENFANTS 0 à 20



J. M.
CENTRE
D'ACHATS
PLACE
STE-FOY
653-9363

VACANCES

**DANS VOTRE
CONDOMINIUM
AUTOUR DU MONDE**

Offrez-vous des vacances de
rêve pendant 30 ans - POUR LE
PRIX D'AUJOURD'HUI

Profitez pendant 30 ans
d'un condominium au Mont
Ste-Anne ou à travers le
monde pour aussi peu que

\$1,850

Grâce à la
nouvelle
formule de
TEMPS PARTAGE

CE QUE VOUS ACHETEZ

Vous obtiendrez par contrat notarié, l'usufruit de l'appartement ou du chalet que vous aurez choisi pour la durée qui vous convient. Chacun des appartements ou chalets est luxueusement meublé et muni d'accessoires des plus modernes. Laveuse-sècheuse, lave-vaisselle, télécoqleur, foyer dans chaque unité, ne sont que quelques-uns des avantages modernes dont vous bénéficiez au cœur même de la nature.

POSSIBILITE D'ECHANGE

AVEC UN RESEAU INTERNATIONAL

En devenant acquéreur d'un appartement, l'usufruitier devient automatiquement membre d'une organisation internationale lui permettant d'échanger sa période contre une période comparable dans plus de 275 centres de villégiature affiliés, répartis à travers le monde.



Pour plus de renseignements demandez notre brochure ou venez nous visiter sur rendez-vous au

14, rue de Plateau - Le Plateau Condominium
Beauport, (Québec) G0A 1E0

Condopart (418) 827-3707 ou (418) 522-1527

Foy · Charlesbourg · Loretteville · L'Ancienne-Lorette · Lac-Saint-Charles · Lac Beauport · Saint-Emile · Cap-Rouge

Soeur Agathe Gagné

Une retraite consacrée au service des malades

par **Gérald OUELLET**

Le métier de journaliste présente bien des avantages. J'ai pu ainsi pénétrer à l'infirmerie, chez les Servantes du Saint-Coeur de Marie à Beauport et rencontrer soeur Agathe Gagné.

Cette octogénaire native de Sainte-Agathe de Lotbinière ne perd pas un instant et occupe ses années de retraite auprès des grandes malades auxquelles elle prodigue soins et attentions en service de nuit.

Entre deux visites, vous la voyez alors tirant l'aiguille. Elle fabrique des lavettes pour la vente de charité au profit des missions de la congrégation. Cette année, elle en a produit 900. Et pour ses 80 ans, elle veut en produire 1.000. Elle y arrivera, quand on connaît sa générosité et son ardeur au travail, affirmant ses consœurs.

A 73 ans, soeur Agathe est devenue, par la force des circonstances, assistante garde-malade. A quel titre occupe-t-elle cet emploi? Elle qui n'a ni parchemin, ni cours universitaire, ni diplôme autre que celui d'être une femme qui sait se pencher avec amour sur les patientes qu'elle surveille, la nuit, comme un ange gardien. Sa présence est sécurisante, on connaît son esprit d'initiative, son sens aigu de l'autre, son respect de la personne. Ce qu'elle ne s'apprennent pas dans les livres, mais dans la vie simple et modeste des mamans qui n'ont jamais fini de donner.

Avant d'entrer en communauté, soeur Agathe raconte qu'elle a expérimenté son rôle de mère (étant devenue la maman adoptive de huit orphelins, dont les âges variaient entre dix mois et quatorze ans). Durant quatre ans, elle prodigua son affection aux enfants, utilisant sa psychologie naturelle et sa bonté pour résoudre les petits problèmes de la vie quotidienne, dotant sa tendresse et ses remontrances. Quand ils furent capables de se suffire à eux-mêmes, elle les quitta pour répondre à un pressant appel à la vie religieuse.

Après les expériences emmagasinées depuis son adolescence, la rigueur du noviciat lui parut toute naturelle. Elle était rompue non seulement à tous les métiers, mais aussi à tous les renoncements. On était au temps où seuls les garçons pouvaient se permettre des études prolongées en vue d'une profession libérale. La famille Gagné n'échappait pas à cette tradition. Les garçons firent leur université pour devenir, qui un médecin, qui un prêtre, mais les filles allaient à l'école de leur mère pour apprendre d'elle, l'art de gouverner un foyer. Ce qui arriva.

Depuis sa profession religieuse, soeur Agathe a exercé tous les métiers nécessaires à la bonne marche d'une maison. Aussi habile en art culinaire qu'en celui de cultiver les légumes et les fleurs, elle se multiplie, promenant ses talents partout où du dévouement

est requis. Son tablier est le témoin des actes de générosité dont elle remplit sa vie. Sa récompense? S'occuper de la garde des enfants durant les récréations. En eux, elle revoit ses enfants adoptifs dont elle garde un si touchant souvenir. Son cœur de mère finit toujours par percer quand elle s'occupe de soigner les petits malades ou de réparer les gaucheries de son jeune entourage.

A l'âge de 67 ans, soeur Agathe devient du jour au lendemain, supérieure, directrice, comptable dans une maison de retraités à Frampton. C'est là qu'elle fut pompeusement dénommée "la soeur en tablier". On la voyait partout: aux tâches ménagères, au soin des ma-

lades, au service des vieillards. Son grand tablier ne la quittait pas. Il était son fidèle compagnon.

Que de petits faits sont arrivés durant son séjour à cette maison d'accueil de Frampton. Un soir, la tournée des portes étant terminée, elle se rend compte qu'il y a un lit vide. Où est donc l'absent? Elle se souvient que très souvent le vieillard en question parle de retourner chez lui. Alors, enfilant un bon gilet de laine, elle part à la recherche du fugitif. Après avoir parcouru le village, elle le retrouve tout transi au pied d'un arbre, près de la route. "Pauvre grand-papa" dit-elle, "vous êtes fatigué, allons nous reposer chez nous". Puis le prenant par le bras, ils retournent à la maison

passant le village bras dessus, bras dessous, comme deux amoureux qui tardent à rentrer au logis. L'escapade finit là.

Soeur Agathe porte allègrement ses 80 ans. Elle est en forme, alerte et joyeuse. Cela se voit dans ses yeux pétillants d'intelligence où filtre une légère pointe de malice. Si elle parle, son visage s'anime et elle sait rire de bon cœur et facilement. Ses 55 ans de vie religieuse ne lui ont pas fait perdre son allure dégagée et sa fierté de femme.

Bien des gens verraient leurs préjugés fondre comme beurre au soleil, s'ils pouvaient rencontrer ces religieuses accueillantes et

joyeuses. Faites comme moi, allez au "Carrefour" du 37 des Cascades, Beauport. A les regarder passer, nul ne saurait deviner leur âge.

Elles n'ont pas d'âge, ces femmes qui ont consacré leur vie au service de Dieu et du prochain. Allez prendre un bain de fraîcheur chez ces religieuses qui ont parfois occupé les plus hautes fonctions dans la congrégation et vous aurez la surprise de les trouver en train de laver la vaisselle ou de préparer les légumes, elles qui ont toutes dépassé leurs 80 ans. La sérénité se peint sur leur visage, elles ont la transparence que donne l'habitude de la prière et du recueillement. Chacune porte fièrement son tablier de service.



Le Soleil, J. M. Villeneuve

Soeur Agathe Gagné travaillant à la confection de ses lavettes. Cette année, elle compte bien en faire 1.000 pour célébrer ses 80 ans.



Le Soleil, J. M. Villeneuve

Toujours attentive et dévouée, soeur Agathe Gagné réconforte une de ses chères patientes à l'infirmerie, chez les Servantes du Sacre-Coeur de Marie, à Beauport.

Sainte-Foy: le conseiller Saint-Pierre appuie la demande de la joujouthèque

par **Vincent CLICHE**

Le conseiller Ludger Saint-Pierre, du quartier Sainte-Foy, défendra, ce soir, devant les membres du comité plénier de la ville de Sainte-Foy la cause de la joujouthèque municipale qui a besoin de \$19.000 pour continuer son activité en 1980.

M. Saint-Pierre en a donné l'assurance aux responsables de la joujouthèque, en fin de semaine. On sait que ces derniers ont alerté la population la

semaine dernière parce qu'ils avaient appris que les autorités de Sainte-Foy refuseraient d'inclure dans le prochain budget de la municipalité un montant de \$19.000 servant à défrayer les salaires des 2 employés de la joujouthèque et l'achat de jouets, en 1980.

La rencontre du comité plénier, ce soir, a pour but d'étudier les prévisions budgétaires de Sainte-Foy pour la présente année. Selon M. Saint-

Pierre, les autorités de Sainte-Foy sont peu au courant du problème de la joujouthèque et il s'agira de leur expliquer. Pour lui, l'inclusion d'un montant de \$19.000 dans un budget de près de \$3 millions ne peut créer de gros problèmes.

D'autre part, les responsables de la joujouthèque ont commencé en fin de semaine de faire signer une pétition pour que la ville accorde les \$19.000 demandés.

Inter Union

**MAINTENANT AU 500, GRANDE-ALLÉE EST
SUITE 406, QUÉBEC, G1R 2K2**

**SOCIÉTÉ DE RENCONTRES
POUR PERSONNES SEULES**

Un problème moderne: la solitude au milieu des autres

La vie trépidante d'aujourd'hui réduit votre disponibilité. Vos fréquentations se limitent à vos compagnons de travail et à ceux que vous côtoyez. Les rencontres de discothèques, de cocktails sont superficielles et menent trop souvent à des aventures sans lendemain.

Où aller pour enfin rencontrer l'autre idéal? C'est pour résoudre un problème moderne que nous avons fondé INTER UNION, pour aider à se trouver ceux qui peuvent se plaire, s'entendre, se comprendre, **AIMER ET ÊTRE AIMÉS.**

INTER UNION est une SOCIÉTÉ reconnue pour sa tenue morale, sa discrétion à toute épreuve et son efficacité. Seuls les cas où nous pouvons garantir le succès seront pris en considération. Une PSYCHOLOGUE veille à l'étude de chaque dossier.

Toutes les classes de notre société, tous les âges, professions et de toute région sont représentées chez INTER UNION.

Venez en toute simplicité consulter un de nos conseillers. SERVICE PERSONNALISÉ ET CONFIDENTIEL.

Avec rendez-vous, entrevue d'information gratuite: 625-1301

Ouvert du lundi au vendredi de 12h30 à 20h30
RENSEIGNEZ-VOUS DES AUJOURD'HUI

Nom _____ Age _____ Tél: _____
Profession _____
Statut: Célibataire _____ Divorcé _____ Veuf(ve) _____
Adresse _____ Ville _____
Code postal _____

**Maintenant REPRESENTANTS région Saguenay-
Lac-Saint-Jean Tél.: (Jonquière) 542-2038
RÉGION Bas-du-Fleuve Tél.: (Rimouski) 722-4545**

CAMPUS NOTRE-DAME-DE-FOY

**5000, rue Saint-Félix
Cap-Rouge, Québec G0A 1K0**

Collège privé et catholique
Service de chambres et pension pour
garçons et filles

COURS OFFERTS EN 1980-81

SECONDAIRE V: ● Profil Sc-Math.
● Profil Sc-Humaines

COLLEGIAL: ● COURS GENERAL
DONNANT ACCÈS A
L'UNIVERSITÉ

● PROGRAMMES
PROFESSIONNELS

- arts plastiques (2 ans)
- art vestimentaire
- garderie d'enfants
- estimation et évaluation financière
- gérontologie (pour adultes)

RENSEIGNEMENTS: (418) 872-8041
JOURNÉES D'ADMISSION: 26 janvier, 16 février, 8 mars

REVÊTEMENT D'ACIER

- CHOIX DE COULEURS
- JAUGES 26 ET 30
- DEUX MODÈLES

- LIVRAISON RAPIDE
- QUINCAILLERIE ET
- MOULURES ASSORTIES

TOLBEC

FABRIQUÉ À QUÉBEC
ACIER CABEC INC.

1780, ROUTE DE L'AÉROPORT, ANCIENNE-LORETTE G2E 3L9 418-872-3738

éditorial

LE SOLEIL

 Président du conseil et Éditeur:
Jacques-G. Francoeur
 Rédacteur en chef et Éditeur adjoint:
Claude Beauchamp

 Président et directeur général:
Paul-A. Audet
 Directeur de l'information:
Claude Masson

 Vice-président et trésorier:
Charles-A. Poulin
 Directeur de l'éditorial:
Marcel Pélissier

Il faut stopper cette violence

Le dixième et avant-dernier colloque régional sur la violence faite aux femmes et aux enfants du Québec prenait fin dans la capitale, vendredi, sur des constats terrifiants mais également sur une note d'optimisme.

Pour la première fois, en effet, une foule de spécialistes du réseau des affaires sociales et de la justice passaient outre à leurs rivalités sectaires. Ils se concentraient dans le but de mieux comprendre et, partant, d'apporter des solutions concrètes à ce fléau grandissant qui se bute à une véritable conspiration du silence dans la population.

Les femmes et les enfants à qui les Nations unies dédiaient respectivement les années 75 et 79, soit avant et après celle (1978) dévolue aux animaux, sont autant de victimes potentielles d'un pouvoir agressif qui pend au bout de la lorgnette embuée des hommes.

Le viol, l'agression sexuelle, la pornographie connaissent une prolifération telle qu'on se demande parfois s'il y a des limites à la démente condition humaine? La violence verbale qui dégénère en violence physique donne lieu à une pléthore de drames individuels, conjugaux, collectifs. On aborde volontiers le suspense des empires éclatés et le spectre d'une "Troisième Guerre mondiale" mais l'on tait, par "pudeur", les guerres moins anonymes qui se soldent par l'éclatement des familles.

Pendant toute la décennie antérieure, ce sont des femmes qui, par leurs cris d'indignation et leurs révoltes intérieures ayant surgi sur les places publiques, au théâtre, au cinéma et, bien sûr, dans les médias accessibles à domicile, nous jetaient au visage ces vérités essentielles qui font mal, pour un ordre nouveau de la vie quotidienne.

Une bougie d'allumage de plus en plus indispensable dans ce combat demeure le Conseil québécois du statut de la femme qui eut l'idée de ces colloques régionaux sur la violence. Le Comité provincial de protection de la jeunesse essaye lui aussi de promouvoir, par des projets conjoints, de l'information et une recherche encore beaucoup trop défailtantes, aujourd'hui, sur le sort fait aux enfants et à la famille.

La décennie qui vient, corollairement, pourrait bien asseoir la famille sur des bases nouvelles et moins fissurées. A condition, bien sûr, que les effets multiplicateurs attendus de la part des groupes de pression (subventionnés pour \$175,000) et des particuliers suivent sans délai la "parlotte" des spécialistes. D'aucuns contestent ces colloques régionaux ne visant, depuis l'été dernier, que des professionnels a priori déjà sensibilisés à la problématique puisqu'ils y font face quotidiennement.

Or justement, ce n'est pas parce qu'on

évolue comme travailleur social, policier, juge ou médecin qu'on nourrit moins de préjugés en matière de viols, de violence sur la personne des femmes et des enfants. Les stéréotypes sexistes ou autres existent indépendamment du rang social ou du quotient intellectuel. Le sens de la propriété mâle transcende la société actuelle mais balaye trop facilement comme des chimères tant de sévices corporels et psychiques très graves dont sont victimes femmes et enfants dans le "privé" comme dans le public. Voilà pourquoi il importe de juguler ces injustices inconscientes des hommes qui ont leur prolongement jusque dans les réseaux détenant, par délégation, des pouvoirs énormes sur les individus.

Admettons, néanmoins, le troublant paradoxe de certains spécialistes qui, oeuvrant au service du public, s'affichent comme de parfaits béotiens en matière de psychologie élémentaire de l'enfant et de la femme.

Faudra-t-il que les hommes abandonnent à des femmes policières, médecins ou juges chaque cas de viol afin que la victime de ce crime obtienne justice sans égard au sexisme et au voyeurisme "respectables"? Des jeunes devront-ils intervenir en lieu et place des adultes afin de donner à leurs pairs violents l'accueil et les secours requis? Si tel devait être le cas, il n'y aurait aucun changement social! Les hommes

référerait simplement à d'autres les responsabilités que ces drames leur impartissent.

Quand, du dernier colloque, on apprend que les femmes et les enfants ne sont plus de "vulgaires objets" dans la société, force nous est de prétendre le contraire en tablant sur l'inénarrable pornographie à la vue de tous et de chacun et que toute tabagie "qui se respecte" racole. Les déviations sexuelles y abondent, portant atteinte à la dignité de la femme, de l'homme, des petits. Vivons-nous dans une société qui ne sait plus quoi inventer pour stimuler le commerce dégradant destiné à la consommation de masse?

De même que les adultes tolèrent la prolifération de débits d'alcool dans les environnements scolaires (il faut bien vivre! dirait-on), pendant qu'on peste contre la recrudescence de l'alcoolisme chez les jeunes, ils ne sont pas légion les parents, enseignants, travailleurs sociaux, policiers, juristes, religieux, gouvernements, journalistes qui vont au-delà des mots pour enrayer cette insidieuse violence du monde moderne.

Qu'on se le dise: la volonté d'agir et l'action doivent maintenant émerger du baratin des colloques régionaux sur la violence faite aux femmes et aux enfants. Sans quoi, on pavera la voie à autant de "Goldorak", après dix années passées à discuter sur les méfaits de la violence télévisée...

Jacques DUMAIS

revue de presse ■ Extraits d'éditoriaux puisés dans les journaux de langue anglaise et traduits par la Presse canadienne.

M. Ryan est nationaliste

Au début de la campagne électorale, le premier ministre Joe Clark a reproché aux libéraux et aux néo-démocrates d'avoir provoqué la fermeture du Parlement pendant la campagne pré-référendaire sur la souveraineté-association.

"Le Canada sera privé de Parlement, justement à cette époque cruciale, quelques mois avant le référendum", a-t-il déclaré dans un discours prononcé à Ottawa.

Il serait plus juste de dire qu'au moins en ce qui concerne la lutte contre la menace séparatiste au Québec, le Canada a été sans gouvernement depuis le mois de mai dernier.

La position adoptée par Clark, en fait, c'est que la question du référendum concerne exclusivement les Québécois. Il serait prêt

à laisser à M. Claude Ryan, le leader libéral, le soin de défendre la cause fédéraliste, même si le type de fédéralisme préconisé par M. Ryan n'est pas encore connu en détail, et même s'il contient des éléments peu recommandables du point de vue national.

Pourtant, de quelque point de vue qu'on l'envisage, le résultat du référendum québécois est une affaire nationale, et le débat sur cette question exige que les idées du reste du Canada soient présentées à l'échelle nationale et fédérale pour contrer le séparatisme de M. René Lévesque.

Le gouvernement national à Ottawa devrait avoir sa propre vision de l'avenir du Canada, et présenter une alternative positive aux Québécois, afin qu'ils puissent prendre une décision en toute connaissance de cause. Mais l'attitude de M. Clark leur donne

seulement le choix entre deux types de nationalisme québécois — car M. Ryan continue d'être un nationaliste québécois bien qu'il rejette la souveraineté-association — en attendant de voir de quel côté penchera la balance au Québec.

Un consensus est nécessaire dans tout le Canada — et la seule autorité qui puisse faire naître ce consensus, c'est le gouvernement fédéral à Ottawa.

Le fait d'accuser maintenant les libéraux et les néo-démocrates de nuire à la cause fédéraliste en renversant le gouvernement est une effronterie flagrante de la part de M. Clark. Au dernier Parlement, les libéraux l'ont pressé d'agir pour contrer le séparatisme de M. Lévesque, mais il a refusé de le faire.

The Toronto Star

Une grève désastreuse

Même si la récente grève de trois semaines, de l'Hydro-Québec, est terminée, on en est encore à évaluer le coût des dommages qui en ont résulté.

Les pertes des commerçants, les aliments congelés avariés, les dommages causés par l'eau dans les tuyaux éclatés, l'argent dépensé en chambres d'hôtel et investi dans les poêles à bois et de l'équipement de camping qui n'auraient pas autrement été achetés, tout cela va se chiffrer par des centaines de milliers de dollars.

Les locataires vont poursuivre les propriétaires, les propriétaires

vont poursuivre l'Hydro-Québec, et l'Hydro-Québec va poursuivre le Syndicat canadien de la fonction publique, de sorte qu'il faudra plusieurs années avant que qui que ce soit recouvre une partie de l'argent dépensé — s'il le recouvre jamais. Dans l'intermédiaire, les victimes devront encore une fois déboursier pour payer les avocats.

Il y a beaucoup de grèves qui ont peu d'effet sur le public, sauf le privier d'un service commode, comme le service de téléphone interurbain, ou les produits manufacturés. D'autres, comme l'Hydro,

la police, les compagnies de pétrole, les pompiers, etc., assurent des services essentiels qui, lorsqu'ils sont paralysés par une grève ou un lock-out, peuvent causer des dommages incalculables aux membres innocents du grand public.

La grève de l'Hydro-Québec devrait fournir le catalyseur à l'établissement de fonds, semblables à ceux qu'on crée pour les victimes de sinistres, afin d'aider les citoyens qui souffrent monétairement comme résultat des conflits syndicaux où ils ne sont pas directement impliqués.

The Ottawa Citizen

Attrait des Etats-Unis

Lors de la hausse des taux d'intérêt décrétée l'an dernier, on avait dit aux Canadiens que l'un des avantages de cet état de choses, c'était l'accroissement substantiel des investissements au Canada. Mais les rapports de fin d'année publiés par le ministère fédéral des Finances indiquent que les taux d'intérêt ont été remarquablement lents à produire les effets souhaités.

En dépit des avantages croissants à investir ici, les Canadiens continuent d'être attirés par les marchés plus considérables des

Etats-Unis. En même temps, le volume des investissements américains au Canada continue d'être au-dessus des niveaux établis pendant la dernière décennie.

On estime maintenant à \$10 milliards les investissements directs des Canadiens aux Etats-Unis. Cela est plus de trois fois le volume enregistré à la fin de 1970, et \$4 milliards de plus qu'il y a trois ans.

Les investissements américains directs au Canada, estimés présentement à \$40 milliards, augmentent plus lentement que les investissements canadiens au

sud de la frontière, si on en croit Statistiques Canada.

Le budget présenté récemment par le ministre des Finances, M. John Crosbie — budget d'ailleurs avorté — proposait quelques primes d'encouragement pour tenter de garder plus de dollars canadiens au pays. Et quel que soit le parti qui gagne les prochaines élections fédérales, il est probable que le prochain budget devra prendre des mesures similaires pour ralentir l'exode des capitaux.

The Halifax Chronicle-Herald

Générosité sans précédent

Pour les anglophones du Québec, tout comme pour les francophones des autres provinces, ce qu'il y a de plus frappant dans les propositions constitutionnelles de M. Claude Ryan, c'est leur générosité sans précédent dans le domaine des droits linguistiques des minorités.

Ces nouveaux droits linguistiques, insérés dans la charte des libertés civiles, couvriront presque tous les aspects de la vie quotidienne. Ainsi par exemple, tout individu d'expression anglaise ou française, au Canada, aurait le droit d'exiger que ses enfants soient instruits dans leur langue maternelle, dans leur province.

Cela avantagerait les francophones hors du Québec, et permettrait aux anglophones canadiens qui s'établissent au Québec d'envoyer leurs enfants dans des écoles anglaises, une des plus importantes libertés que leur refuse la Loi 101.

D'autres droits, également importants, seraient garantis. Là où les nombres le justifient, les minorités françaises ou anglaises pourraient administrer leurs propres écoles, et recevoir des services médicaux et sociaux, ainsi que la radio et la télévision, dans leur propre langue. Et les personnes menacées d'emprisonnement

pourraient subir leur procès en français ou en anglais, où que ce soit au Canada.

Après ces généreuses propositions, il est difficile de comprendre pourquoi les libéraux ont tellement hésité à accepter le paragraphe 133 de l'Acte de l'Amérique britannique du Nord, qui protège l'usage du français et de l'anglais dans les tribunaux et l'Assemblée nationale du Québec. Les libéraux étendraient cette règle à l'Ontario, au Manitoba et au Nouveau-Brunswick: elle devrait s'appliquer à tout le Canada.

The Montreal Gazette



notes de lecture

Les principes de Khomeiny

par Laurent LAPLANTE
(collaboration spéciale)

Qui est et, surtout, que pense l'ayatollah Khomeiny? La question, sous les formes les plus diverses, émerge partout.

Il est peu d'entre nous, en effet, qui ne veuillent mieux comprendre le présent mystère iranien et qui, pour ce motif, ne s'intéressent à celui qui en est, peut-être, une des clés. Cette curiosité devient d'autant plus vive qu'elle ne trouve guère à se satisfaire.

De Khomeiny, en effet, on ne nous a guère transmis jusqu'à maintenant que des bouts de phrases péremptives ou que de succinctes et abruptes déclarations. Et ceux qui prétendent aller plus loin et remettre dans leur contexte ces verdicts acérés comme des couperets n'aboutissent souvent eux-mêmes qu'à amplifier la distance et l'incompréhension: il leur arrive, en effet, poussés qu'ils sont par le désir de tenir compte du contexte social et religieux propre à l'Islam, de se référer globalement, sommairement, injustement à un atavisme fait de cruauté, d'inhumanité, d'inflexibilité. Dans le premier cas, le laconisme des déclarations accule au raccourci; dans le second, le recours à l'explication sociologique ne constitue souvent qu'un détour par le racisme.

Dans ce contexte, on pou-

vait attendre beaucoup d'un livre qui s'intitule, sans le moindre complexe, "Principes politiques, philosophiques, sociaux et religieux de l'ayatollah Khomeiny". Là, en effet, devait bien se trouver la source philosophique et théologique d'où le sombre ayatollah iranien tire son intransigeance. Là aussi devait se faire sentir le charisme propre à Khomeiny, celui grâce auquel il a pu, de son exil à Paris, lancer le peuple iranien contre l'un des régimes politiques les plus forts et les plus durs de notre temps. Malheureusement, même si elle fournit certaines lumières sur cette foi et sur ce magnétisme, la plaquette nous laisse quand même en plein mystère. Peut-être est-ce mieux ainsi: le mystère, comme la rose de Saint-Exupéry, n'a-t-il pas comme valeur le temps qu'on met à le conquérir?

Mais osons un instant perdre pied. "Le gouvernement islamique", écrit Khomeiny, est soumis à la loi de l'Islam qui émane ni du peuple ni de ses représentants, mais directement de Dieu et de sa volonté divine". D'où il s'ensuit que "gouverner signifie uniquement mettre à effet les lois coraniques".

On pressent vite, face à de tels textes, à quel point le chef chiite vit et véhicule une religion dominée par le Dieu de la colère et de la vengeance, tel

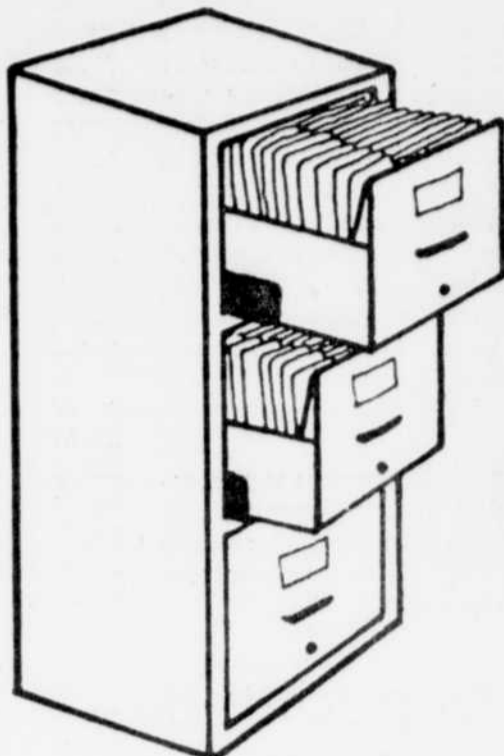
qu'on le retrouve d'ailleurs volontiers dans l'art byzantin, à quel point lui et son peuple estiment normal de concentrer les pouvoirs, religieux ou laïques, dans une forme moderne de césarisme-papisme, à quel point aussi la personne humaine pèse peu lorsque la Toute-Puissance parle par la bouche de l'Imam. Le bouquin, jusque-là, tient ses promesses.

Un doute nous reste cependant: cette plaquette, qui choisit ses extraits dans trois bouquins rédigés par Khomeiny et donc dans des masses de 263, 334 et 639 pages, se concentre comme à plaisir sur les aspects les moins occidentaux et aussi les plus choquants des prescriptions khomeinistes. Elle n'hésite pas non plus à ridiculiser, à l'aide de notes au bas des pages, certaines "trouvailles" historiques de Khomeiny. De là à soupçonner un parti-pris d'exotisme, un souci de heurter, un persistant et très occidental complexe de supériorité, il n'y a qu'un pas... Le livre, soudain, nous rend méfiants.

Le mystère s'épaissit? Certes, mais pourquoi pas? Nos croisades et nos propres guerres religieuses n'ont-elles pas longtemps mystifié les musulmans?

Ayatollah Khomeiny, Principes politiques, philosophiques, sociaux et religieux de l'ayatollah Khomeiny, Paris, Editions Libres-Hallier, 1979, 163 pages.

L'Etat en sait beaucoup sur la vie privée des citoyens. Ce n'est plus un secret. Mais des erreurs s'immiscent dans ces dossiers personnels que l'administration publique emmagasine. L'enquête Grenier démontre même que plusieurs gestionnaires des banques de données gouvernementales ignorent la proportion de ces erreurs et qu'ils sont souvent incapables de les dépister et de les corriger.



LES TIROIRS SECRETS DE L'ÉTAT (2)

En juin 1979, LE SOLEIL publiait une première série d'articles portant sur "Les tiroirs secrets de l'Etat", traitant de d'autres aspects du phénomène des banques de données dans l'administration publique. Rappelons-en quelques éléments.

— Au Québec seulement, l'administration publique dispose de 1,300 fichiers où l'on conserve de l'information sur les individus. Dans l'administration fédérale, on dénombre au moins 1,400 de ces banques de données.

— Une loi fédérale permet aux citoyens de prendre connaissance des dossiers qui les concernent et de les faire corriger au besoin. Aucune loi provinciale n'offre les mêmes droits au Québec.

— Aucune loi ni aucune contrainte technique n'empêcherait le gouvernement, s'il en avait un jour l'intention, de centraliser toutes les données qu'il possède sur un même individu, et d'assurer un suivi de ces données, de la naissance à la mort du citoyen. Ce serait alors le "dossier social cumulatif".

— Au moins 79 fichiers personnels informatisés du gouvernement du Québec utilisent le numéro d'assurance sociale comme clé. Ce qui veut dire qu'avec votre seul numéro d'assurance sociale, on peut alimenter et questionner sur votre compte ces 79 fichiers gouvernementaux. Six de ces fichiers contiennent chacun de l'information sur plus de 3,500,000 contribuables.

— Les gouvernements canadien et québécois occupent respectivement la deuxième et la cinquième place en Amérique du Nord pour ce qui est de l'utilisation de l'informatique. Le budget informatique d'Otawa est de \$380 millions pour l'année en cours. Celui du Québec se chiffre par \$90 millions pour la même période.

Six mois après la publication de cette série de dossiers, des éléments jusqu'ici inédits jettent un nouvel éclairage sur ce sujet "chaud" qui touche au premier chef la vie des citoyens.

Nous publions donc une nouvelle série de quatre articles touchant cette épineuse question.

par Pierre BOULET

Les banques de données de l'Etat regorgent de renseignements sur la vie privée des citoyens. A mesure qu'augmente le volume de ces informations, le risque d'y trouver des erreurs s'accroît. A ce chapitre, les fichiers personnels de l'administration publique québécoise n'offrent rien de rassurant.

Une étude menée en 1975 auprès de 33 gestionnaires de banques de données de l'administration publique, au Québec, révèle un fait assez époustouflant: près de 25 pour 100 de ces gestionnaires ignorent totalement le pourcentage d'erreurs susceptibles d'altérer les informations apparaissant dans les fichiers dont ils sont responsables.

La surprise est de taille quand on prend conscience du volume de données personnelles emmagasinées dans ces 33 fichiers analysés par M. Claude Grenier, alors professeur à l'ENAP: en tout, 33,266,600 dossiers contenant des renseignements sur la vie privée des citoyens.

Il y a pire. Sur les 33 banques de données ayant fait l'objet de l'étude, on en compte 8 pour lesquelles il n'existe aucune mesure de dépistage et de correction des erreurs. Près de 25 pour 100 ici aussi.

A partir du moment où elle s'engage dans les rouages administratifs, la moindre erreur de donnée sur un citoyen peut comporter des effets néfastes sur la vie quotidienne de celui-ci. Une erreur au dossier d'aide sociale, un mauvais renseignement au fichier des allocations familiales peuvent se traduire par une perte de revenus pour un citoyen... ou même par des poursuites judiciaires. Et il ne s'agit ici que de deux exemples aussi banals que courants.

Une banque de données, sur les 33 analysées dans le cadre de l'étude Grenier, fait état d'un taux d'erreurs variant entre 10 et 20 pour 100. On en compte 9 affichant une marge d'erreurs de 1 à 5 pour 100, et 13 présentant moins de 1 pour 100 d'erreurs.

Mises à part les 8 banques ne disposant d'aucun mécanisme de dépistage et de correction, les autres fichiers personnels touchés par l'étude comportent des mécanismes de vérification. Dans cinq cas, cependant, on se contente d'effectuer une comparaison avec les données d'un autre fichier.

Et après???

Mais ce n'est pas tout de corriger les erreurs. Il faut aussi savoir disposer des renseignements, une fois utilisés. Puisqu'il s'agit d'informations touchant directement la vie privée et l'intimité des citoyens, il convient de se demander ce qu'il advient

de ces données après usage. Seront-elles conservées en archives? Seront-elles détruites? Risquent-elles de ressurgir, intactes et incriminantes, au bout de vingt ans?

Pour 14 (42,4 pour 100) des banques de données de l'administration publique québécoise visées par l'étude Grenier, il n'existe aucune politique prévoyant la période après laquelle les dossiers manuels et informatisés sont mis en archives.

Au moins 10 banques de données manuelles (30,3 pour 100) sont dépourvues de toute politique prévoyant la destruction des dossiers après un certain temps. Deux, seulement, prévoient la destruction des données après cinq ans. Pour 6 banques informatisées (18,2 pour 100), on note aussi l'absence de politique concernant la des-

truction des renseignements après un certain temps d'usage.

En somme, il n'y a pas que les entorses à la confidentialité qui mettent en péril les droits des citoyens. L'absence de normes et de méthodes de correction des erreurs, de même que l'absence de politiques de consignation concernant le sort des données périmées constitue un deuxième danger contre lequel le citoyen se trouve pour le moins impuissant.

Pourquoi pas l'accès?

Présentement, il n'existe rien permettant aux citoyens de prendre connaissance des données que l'administration publique québécoise accumule sur leur compte.

Même pour l'administration, un tel

accès présenterait un avantage certain au niveau de la correction des erreurs: qui, mieux que l'individu concerné lui-même, est en mesure d'identifier une erreur concernant sa vie privée, dans un dossier?

Mais l'accessibilité des dossiers occasionnerait aussi certains inconvénients "administratifs" pour les gestionnaires de banques de données. Il pourrait arriver, par exemple, que des citoyens contestent la pertinence ou la validité de certaines informations apparaissant dans leur dossier. Cela nécessiterait la mise en place de tout un mécanisme d'évaluation et, au besoin, d'arbitrage.

En menant son étude auprès des gestionnaires de banques de données de l'administration publique, le professeur

Grenier a donc sollicité leur point de vue sur différents aspects que pourrait présenter une législation visant la protection de la vie privée.

La grande majorité des 33 répondants sont favorables à une politique d'accessibilité favorisant les citoyens. Le pourcentage des réponses favorables varie cependant en fonction de l'étendue du droit qu'on consentirait au citoyen.

Par exemple, 28 répondants (84,8 pour 100) n'ont aucune objection à ce qu'un individu ait le droit d'être avisé de l'ouverture d'un dossier sur son compte. C'est dans la même proportion que les gestionnaires interrogés reconnaissent le droit pour un citoyen de consulter son dossier.

En outre, 27 des administrateurs rejoignent par l'étude s'entendent pour dire que le citoyen devrait avoir le droit d'être avisé de la transmission de son dossier à un tiers.

Cependant, seulement 24 (72,7 pour 100) accepteraient qu'un individu ait le droit de corriger son dossier. Et 23 n'ont aucune objection à ce qu'un citoyen ait le droit de refuser la transmission de son dossier.

Dans un cas sur deux, les répondants qui s'opposent à une politique d'accès favorisant les citoyens n'ont pas formulé de raison pour appuyer leur objection.

Coûts d'une législation

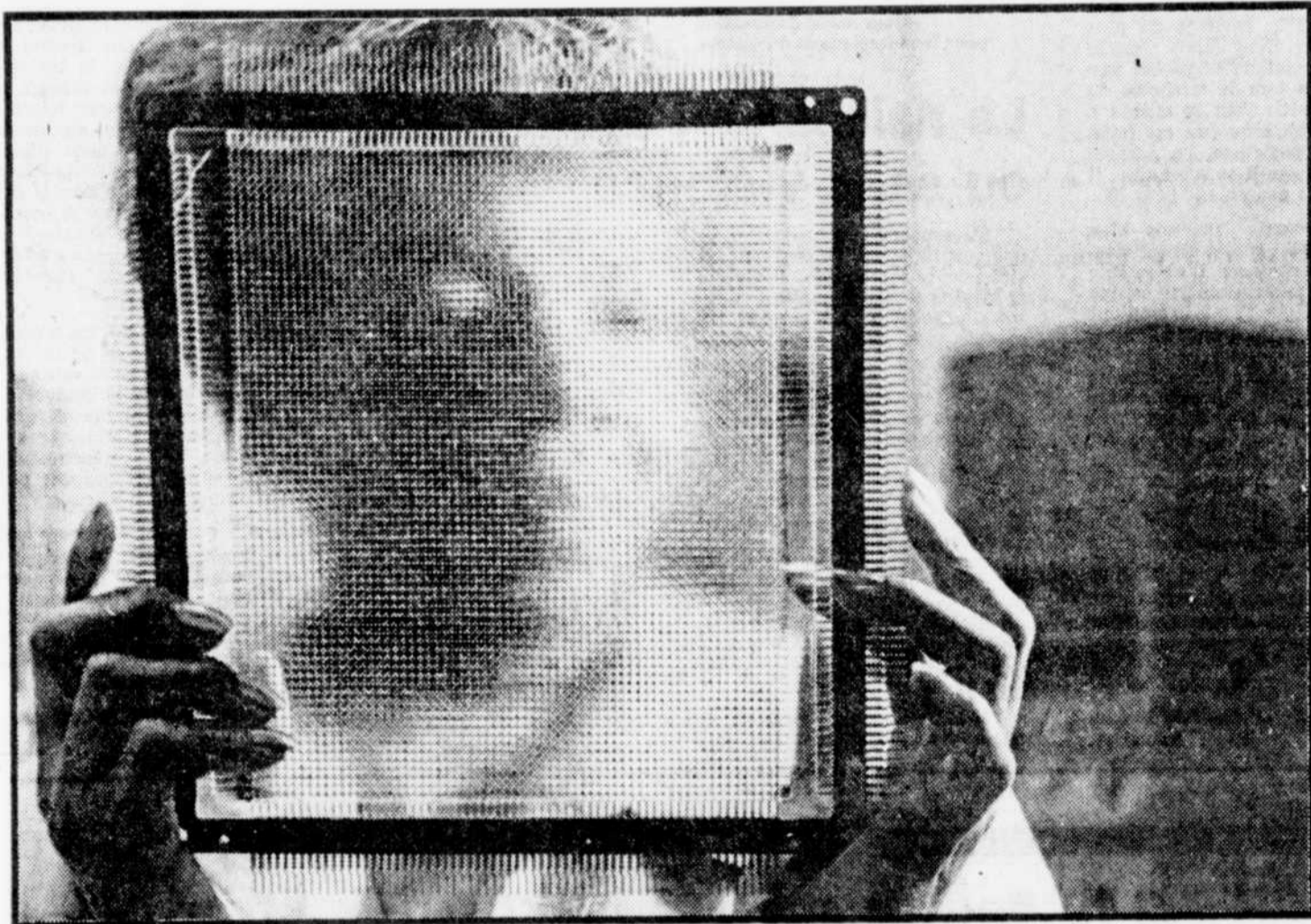
Dans le document qu'il a remis au ministère de la Justice, en 1975, le professeur Claude Grenier soutient qu'une législation permettant l'accès des citoyens aux informations qui les concernent ne nécessiterait pas nécessairement des déboursés astronomiques.

En ce qui a trait au droit pour un individu d'être informé de toute transmission de son dossier, ou même de s'opposer à cette transmission, le "coût" serait relativement faible puisque l'exercice de ce droit découle directement de l'exercice du droit d'être avisé de l'ouverture de son dossier et de celui de le consulter.

Quant au droit pour le citoyen de corriger les erreurs contenues dans un dossier, "il n'entraînerait pas d'augmentation sensible de coût, mais il constituerait, au contraire, un avantage pour l'organisme en éliminant une bonne partie des erreurs contenues dans les fichiers. Or ces erreurs entraînent actuellement un coût d'opération pour l'organisme."

Mais tout cela demeure le produit d'une expertise de l'"extérieur" dont l'Etat n'a pas jugé utile de retenir les conclusions. Ce qu'il manque au dossier, c'est une volonté politique de passer à l'action.

Mardi: Une loi qui se fait attendre



On peut difficilement imaginer que ce tout petit instrument peut emmagasiner autant de données sur la vie privée des citoyens. Cette mémoire à film mince de 16,000 multipliets ou positions-mémoires peut être augmentée à plus d'un demi-million de multipliets.

L'autonomie palestinienne (2) La libération sous l'occupation

par Lydia BLICHER

JERUSALEM (AFP) — Pour appuyer sa position aux négociations sur l'autonomie administrative en Cisjordanie et à Gaza, Israël a remis, aux délégations égyptienne et américaine, un rapport sur ses douze ans d'administration dans ces territoires. Ce dernier tend à démontrer qu'en fait, pendant ces douze années d'occupation israélienne, les résidents ont joui d'une autonomie grandissante, constituant le prélude au nouveau régime.

Si les résidents de Cisjordanie et de Gaza admettent le bien-fondé d'une partie de ces conclusions, ils contestent en revanche vivement les autres. En ce qui concerne le développement dans les domaines de l'agriculture, de l'industrie, de l'éducation, de la santé, des services municipaux et de l'aide sociale, ils ne peuvent nier qu'ils vivent mieux et que, progressivement, des spécialistes et techniciens arabes ont remplacé les fonctionnaires israéliens, même à des postes clés. Mais lorsque les autorités israéliennes disent avoir accordé "le maximum de libertés personnelles et civiques, avec pour seule limitation la nécessité de maintenir l'ordre, et de protéger les vies et les biens des résidents de Cisjordanie et de Gaza comme d'Israël", ils s'élèvent contre des limitations et restrictions bien plus

sevères selon eux, et "allant à l'encontre de tous leurs droits".

Il est indéniable que sur le plan économique, la Cisjordanie et le territoire de Gaza ont connu depuis 1967 un développement de beaucoup supérieur à celui des pays arabes voisins. Développement facilité par la "politique des ponts ouverts", due au ministre de la Défense à l'époque, Moshe Dayan: territoires occupés, la Cisjordanie et Gaza n'ont pas cessé, via la Jordanie, d'entretenir des relations commerciales avec les autres pays arabes, tout en procédant d'autre part à des échanges commerciaux avec Israël, et même avec l'Europe (exportations d'agrumes et d'huile d'olives, importations de ciment). Les citoyens eux-mêmes ont joui de la liberté de mouvement, et des centaines de milliers d'Arabes de divers pays sont venus séjourner chez leurs parents depuis 1967.

Les revenus

Pendant ces douze ans, le revenu par tête d'habitant, indicatif de l'élévation du niveau de vie, a augmenté de 11 pour 100 par an, et la consommation privée de 10 pour 100. Le plein emploi a été obtenu, en particulier grâce à l'intégration de travailleurs des territoires dans les entreprises israéliennes (15,000 en 1968, officiellement 67,000 en 1978, plus environ 30,000 ne passant par les bureaux de travail, qui a

contribué d'un bon tiers à l'accroissement du PNB.

La création de nombreux centres de formation professionnelle a permis à cette main-d'oeuvre de passer, de simples manoeuvres, au statut d'ouvriers qualifiés. De son côté, l'agriculture, modernisée, mécanisée, est devenue rentable.

Les autorités israéliennes ont à maintes reprises rejeté les comptes rendus de commissions internationales, qui n'avaient généralement pas visité les territoires, sur les services de santé. Le rapport israélien fait état de la création de nombreux dispensaires, et de l'accroissement des hôpitaux et du personnel hospitalier. Parmi les tout derniers progrès dans ce domaine, il signale l'ouverture d'un institut de radiologie à Ramallah, et la mise en route à Naplouse de quatre nouvelles unités hospitalières: radiologie, soins intensifs aux cardiaques, et sur le plan pratique une blanchisserie centrale et un service stérile. A Hébron, un centre pour le dépistage et le traitement de la tuberculose a été créé.

Le réseau éducatif s'est lui aussi développé, et le nombre des enseignants qualifiés s'est largement accru. Le phénomène le plus marquant concerne la fréquentation scolaire, accrue en douze ans de 71 pour 100, alors que dans le même temps, la population n'augmentait que de

10 pour 100 — et surtout celle des filles: représentant les 35 pour 100.

Le niveau scolaire s'est lui aussi accru: 82 pour 100 des lycéens de terminale ont obtenu leur baccalauréat cette année. Quant aux collèges universitaires de Cisjordanie, ils comptent à présent 4,522 étudiants (1,300 à Bir Zeit, 712 à Bethléem, 2,000 à El Najah, et 510 à Hébron).

Le rapport israélien souligne que, depuis 1967, tous les Lieux saints chrétiens et musulmans, en Israël et dans les territoires, sont accessibles à tous. Ces Lieux saints sont administrés librement par le conseil élu par les résidents, et des contacts au niveau religieux sont maintenus avec les pays arabes.

La liberté

En ce qui concerne la liberté de la presse, les journaux arabes de Jérusalem-Est, qui critiquent ouvertement la politique israélienne, affirment néanmoins que la censure qui leur est imposée va bien au-delà des questions militaires et de sécurité. Quant à la liberté de parole, les résidents de Cisjordanie et Gaza protestent contre le fait que les réunions politiques leur sont interdites, et qu'ils doivent en public censurer eux-mêmes leurs propos. Ils en donnent pour confirmation l'affaire du maire de Naplouse, Bassam Shakaa,

durement sanctionné pour "incitation au terrorisme".

Le rapport rappelle que la Cisjordanie a déjà connu deux élections "libres et démocratiques", en 1972 et 1976 avec pour la première fois, dans le second cas, la participation des femmes, 35,000 sur un total de 88,000 électeurs. La participation électorale avait été de 73 pour 100. Les autorités israéliennes soulignent que ces élections, tenues sans la moindre interférence de leur part, doivent être le modèle de celles qui décideront de la constitution de l'autorité administrative dans le nouveau régime autonome. Jusqu'à présent, les édiles actuels affirment qu'ils ne se présenteront pas.

Le grand problème de ce plan d'autonomie est de définir la part exacte d'autorité et d'attributions que le gouvernement militaire cédera à l'autorité administrative. Le ministre des Affaires étrangères, Moshe Dayan, qui a démissionné il y a deux mois parce qu'il désapprouvait le plan d'autonomie, n'a cessé depuis de recommander au gouvernement israélien d'éliminer pratiquement, dès à présent, le gouvernement militaire, sauf en ce qui concerne directement la sécurité d'Israël, et de rendre sa présence quasi invisible.

Il y a peu de chances, au stade actuel, pour qu'une telle mesure soit adoptée.

la page des lecteurs

Les grèves au Québec, un bilan bien sombre

Quand on revêt l'année qui vient de s'écouler, on doit constater que le fait saillant au Québec, c'est la multiplication des grèves.

Les citoyens de la région de Québec ont été, privés d'autobus pendant 8 mois à cause d'une grève déclenchée sur des procès d'intention, ceux du Saguenay pendant plus d'un an!

La fonction publique du Québec a multiplié les débrayages avec pour résultat des routes dangereuses, des allocations retardées, des horaires, bulletins et payés bloqués etc.

Les services téléphoniques ont été perturbés à deux reprises, d'abord à cause des techniciens, puis à cause des téléphonistes.

La grève d'Hydro-Québec a privé des gens de chauffage en plein hiver et est responsable d'incendies dans certains cas.

Les débrayages dans les hôpitaux ont privé les malades de soins et services, et même causé des décès d'après certains. Le respect des services essentiels n'a été qu'une farce même si certains ministres ont tenté de démontrer que 2 et 2 faisaient 3.

Dans le système scolaire, en plus de l'habituelle grève à l'UQAM (tradition qui explique l'absence de reconnaissance accordée à ce diplôme chez plusieurs employeurs), il y a eu des débrayages au cégep de Limoilou, chez certains collèges privés, et chez les employés de soutien des universités du Québec. Et d'après les déclarations syndicales, le pire

reste à venir dans les commissions scolaires et les collèges.

Plusieurs industries, et ce qui est plus grave, plusieurs industries clés propriété de Québécois, ont été touchées par les grèves.

Dans le lancement de ces grèves, on observe à peu près chaque fois la même technique de la part des appareils syndicaux; d'abord fouetter ou susciter le mécontentement des employés, ensuite obtenir par divers trucs (intimidation, salles paquetées) un mandat de grève illimité, finalement, faire durer le conflit.

Il importe que les Québécois lucides tirent les conclusions qui s'imposent. Une première conclusion, c'est que les grèves détruisent le Québec; elles détériorent la qualité des services publics auxquels les citoyens ont droit, accentuent le retard économique du Québec (en diminuant la productivité et en décourageant l'investissement, comme dans l'affaire de l'usine GM au Saguenay), institutionnalisent un climat de guerre civile. Il serait grand temps de remplacer les rapports de force si chers aux marxistes par des rapports de justice plus compatibles avec la préservation de l'avenir collectif des Québécois. De même que dans le domaine civil et criminel, le duel judiciaire a été remplacé par des cours de justice, de même il faudrait envisager de remplacer le droit de grève par des tribunaux spécialisés.

Une seconde leçon à tirer, c'est que les appareils syndicaux doivent

être contrôlés davantage. Avec les grèves des derniers temps, personne ne croit plus à leur sens des responsabilités. Les méthodes de certains syndicats pour étouffer l'opposition peuvent être comparées à celles de la Mafia. Les appareils syndicaux ont depuis longtemps cessé de s'inspirer de principes comme la collaboration sociale, ou l'équilibre des droits et devoirs, pour mettre à la place l'approche marxiste de la lutte des classes, avec pour conséquence l'utilisation de la grève comme substitut à la guerre civile pour dresser Québécois contre Québécois, ébranler la société et hâter l'avènement de la dictature du prolétariat, c'est-à-dire celle des marxistes dont Norbert Rodrigue lui-même admettait l'infiltration massive au sein de sa centrale.

Que pouvons-nous faire, nous simples citoyens, pour donner suite à ce diagnostic? Au minimum, il faut que chacun prenne ses responsabilités, tout le monde est contre les grèves quand il s'agit des autres, mais quand ça se passe dans notre propre milieu de travail, on se laisse embarquer, ne serait-ce qu'en s'abstenant de s'opposer.

Il en faut aussi pour s'impliquer davantage; des personnes bénévoles pour mobiliser la population lésée par les conflits de travail dans les services publics, ou pour regrouper les collègues de travail fatigués de se faire charrier par les radicaux de nos comités de vigilance. Il faut aussi des citoyens pour faire comprendre à notre gouvernement, ne serait-ce que par une lettre au député, que la population veut un changement radical du système actuel de relations du travail. Il existe déjà des groupes oeuvrant dans ce sens, tel le MARQ (CP 817 haute ville, Québec), mais leur travail ne sera qu'une tempête dans un verre d'eau si les Québécois ne mettent pas l'épaule à la roue pour que notre société sorte de l'ornière où le climat social actuel risque de la maintenir.

Bernard Guay
Mouvement d'animation
pour le redressement du Québec

Ruel ne fait pas jouer assez Guy Lafleur

Monsieur Guy Lafleur,
Forum de Montréal,
Montréal, P.Q.

Je m'appelle Claudine Simard, j'ai 13 ans et je suis la seule fille d'une famille de 5 enfants. Au nom de mes quatre frères, mes parents ainsi que de tous les jeunes de mon âge, je viens vous faire part de nos réactions et de nos commentaires sur la mauvaise utilisation dont vous êtes l'objet par M. Claude Ruel. En effet, après avoir interrogé la plupart des étudiants et étudiantes de mon âge, nous sommes tous d'avis que M. Ruel est pas mal "maïseux" de ne pas vous faire jouer plus souvent. Encore hier soir (contre Philadelphie) on ne voyait que les trios de Gainey et Tremblay. En plus, lorsque votre trio embarquait sur la glace, le jeu se transportait dans la zone adverse, et si ça ne finissait pas par un but, c'était du jeu électrisant que vous nous donniez.

Malheureusement, Ruel ne veut pas montrer un peu d'intelligence, alors il vous remplace par le fameux trio des Jarvis, Gainey et Houle.

Autre fait, si par malheur votre trio était sur la glace et qu'une mise au jeu devait se faire dans votre

zone, voici l'événement de l'année qui se produit: l'arrivée du plus grand joueur, Doug Jarvis. C'est le moment crucial de la partie, une mise au jeu dans le territoire du Canadien, ouf... Tout le monde a chaud. La mise au jeu est faite, Jarvis, le spécialiste, l'a perdue. C'est pas grave, il se reprendra, il en manque à peu près 50 pour 100.

Franchement, j'aimerais bien que M. Ruel ait autant d'intelligence que de corpuence. Il me semble que moi, si je dirigeais une équipe de hockey et que j'avais le meilleur joueur au monde dans mon équipe, je le ferais jouer, et je ne m'arrêtera pas à vous faire jouer contre un trio en particulier, mais bien contre n'importe lequel trio adverse, parce que, d'abord, vous êtes le meilleur joueur au monde, et que, avec Steve Shutt et Pierre Larouche (un autre excellent joueur qui n'est pas dans les bonnes grâces de M. Ruel) vous seriez le trio le plus efficace de la LNH si bien utilisé.

En terminant, j'espère que cette lettre vous fera plaisir, et vous félicite pour l'esprit d'équipe, l'attitude et le courage que vous démontrez en dépit de cette situation.

Claudine Simard,
Hauterive.



La portée de l'arme alimentaire

En guise de représailles à l'intervention soviétique en Afghanistan, le président américain Jimmy Carter décidait, entre autres choses, d'interrompre les livraisons de céréales destinées à l'Union soviétique. Mais on peut à juste titre s'interroger sur la portée réelle de ce geste.

Les Etats-Unis contrôlent de 40 à 50 pour 100 du commerce du blé, le produit le plus important sur le marché des céréales. C'est énorme, il est vrai, mais cela signifie que le monopole n'est pas exclusif. Or il existe d'autres gros exportateurs, parmi lesquels le Canada.

La part du marché du blé revenant au Canada varie autour des 20 pour 100. Les autres principaux pays exportateurs sont la Communauté économique européenne, l'Argentine et l'Australie (surtout). Pour que toute utilisation du blé comme "arme" soit efficace, il faut que les Etats-Unis obtien-

nent la collaboration active de ces quatre pays.

Ce qui a été fait le samedi 12 janvier, à la suite d'une réunion des experts des pays exportateurs. Ces derniers se sont alors engagés à ne pas tenter "de combler directement ou indirectement le déficit de céréales de l'URSS créé par l'embargo partiel des exportations américaines décidé par le président Carter". Le Canada, par exemple, a décidé de geler les exportations canadiennes en direction de l'URSS au niveau actuel de 14 millions de tonnes (métriques) de blé. Mais ce chiffre ne devient-il pas un peu moins spectaculaire quand on sait que durant l'année agricole 1977-1978, nos exportations avaient atteint... 1.6 million de tonnes de blé?

De plus, comme il a été dit, l'embargo américain n'est que partiel. C'est que depuis 1975 une entente visant à stabiliser le marché lie les deux super-puissances: l'URSS s'engage, chaque année, à acheter une quantité minimale de blé américain. Si les Soviétiques en désirent plus et que les Américains possèdent des surplus solides, d'autres achats peuvent alors être négociés. Le minimum, lors de l'entente initiale, était fixé à 6 millions de tonnes de blé, il a été porté à 8 aujourd'hui. Par comparaison, les exportations totales de blé des Etats-Unis varient entre 25 et 32 millions de tonnes, celles du Canada entre 10 et 16.

Et justement cette année les Soviétiques eurent une récolte catastrophique: 185 millions de tonnes de céréales, au lieu de 237 l'année dernière. Ils demandèrent et obtinrent des Américains la possibilité d'acheter 10 millions de tonnes de blé de plus, et autant de maïs.

L'arme alimentaire, lorsqu'elle est utilisée contre l'Union soviétique, est à double tranchant. Car le géant communiste est devenu en quelques années un importateur majeur, et le privier d'approvisionnement, c'est gonfler les réserves, c'est faire tomber les prix. Les premiers à payer sont les exportateurs — canadiens comme américains.

En résumé donc, l'arme alimentaire reste un instrument très aléatoire. Appliquée à l'Union soviétique, elle heurte trop de front des intérêts précis pour être utilisée longtemps. Et contre un autre pays, la domination américaine n'est pas suffisante. Et il est à souhaiter que le Canada ne s'engage jamais à collaborer à un tel niveau. Mais tout cela ne signifie pas, par contre, que la situation ne peut pas changer à l'avenir, avec un marché de plus en plus serré.

Où situer ici les intérêts du Canada? Ne serait-il pas temps de réaliser que la grande politique n'est pas de notre niveau? Garantir aux Américains qu'en privant les Soviétiques de 0.3 million de tonnes de blé, nous ne chercherons pas à combler le déficit — 10 millions de tonnes — qu'ils ont créé là-bas, n'est-ce pas un peu jouer à Don Quichotte?

Olivier Nicoloff
St-Bernard
Beauce-Nord

Cotisation trop forte de l'Ordre des infirmières

Madame Jeannine Tellier-Cormier
Présidente de l'Ordre

Ma lettre à pour sujet la hausse de cotisation imposée aux infirmières et infirmiers cette année. Je trouve qu'une augmentation de \$57 (de \$91 à \$148) est exorbitante. Cela représente une hausse d'environ 50 pour 100 sur l'an passé et près de 100 pour 100 depuis trois ans. Vous dites avoir tenu compte de la capacité de payer des membres. Sans doute vous fiez-vous sur nos augmentations de salaires consenties dans notre nouvelle convention collective. Il ne faut pas oublier que plus de 30 pour 100 des membres travaillent à temps partiel et que pour eux c'est une augmentation impensable.

Une partie du déficit est due à la lutte menée dans le dossier des actes médicaux et délégués. J'ai

rais accepté un déficit à ce sujet si l'Ordre avait fait preuve de fermeté et eut réussi à obtenir une position claire du gouvernement. Mais un déficit pour une publicité alarmiste et chauviniste dans les journaux et à la radio, là je ne marche plus.

Une somme de \$13.58 nous est demandée pour défrayer les salaires des chargés de recherche (dont aucun ne gagne moins de \$23.000 par année en moyenne) qui font des recherches qui nous apportent quoi concrètement, j'aimerais le savoir. Un \$18.29 est requis pour les services aux membres et pour "la défense et l'évolution de la profession", au profit de qui? Toutes ces belles idées sont très attrayantes et aussi très dispendieuses.

Vous dites être assurée que les membres comprendront les raisons invoquées pour hausser la cotisation. En effet, je les comprends, mais je ne les accepte pas. L'an passé nous avons refusé bruyamment une augmentation de cotisation et vous nous dites que le manque à gagner de l'an passé est rajouté à cette année. Que faites-vous donc de notre opinion et de nos prises de positions pour oser nous faire payer ce que nous avons refusé l'an passé? Etes-vous si loin de vos membres?

L'Ordre est un organisme touché par le coût de la vie, figurez-vous que nous le sommes aussi. Je crois que votre budget ne reflète pas cette réalité et que l'Ordre semble obnubilé par cette idée d'être des professionnels et de dépenser de l'argent pour se le prouver à soi-même.

Cette année encore je m'objecte à une hausse vertigineuse de la cotisation et j'espère que nous obtiendrons l'injonction demandée en cour supérieure le 10 janvier 1980 visant à soumettre au vote de tous les membres cette hausse de notre cotisation.

Serge Garneau, infirmier
Sainte-Foy

La naissance: avec ou sans violence

L'accouchement avec ou sans douleur; la naissance avec ou sans violence; ce sont là deux sujets qui apparaissent régulièrement dans cette page et je me permets d'y ajouter mon expérience personnelle.

Le 15 novembre dernier, à l'hôpital Saint-Sacrement, j'accouchais de notre 4e enfant en quatre ans. Ce fut une naissance sans histoire, comme des milliers d'autres, sans violence non plus, à mon avis: quant aux douleurs, j'en étais soulagée aussitôt que possible, me permettant d'assister à la naissance de mon enfant le sourire aux lèvres.

Si nos mères et nos grand-mères avaient pu profiter de cette science "anti-douleur" comme elles en auraient été comblées!

Mes conclusions, après ce 4e accouchement sont les suivantes: la

douleur de l'accouchement, même si elle est naturelle, n'est pas nécessairement humaine et souhaitable; il n'est pas essentiel de souffrir "jusqu'à la dernière seconde" pour s'emerveiller d'un tel miracle et aimer son enfant.

Je termine ce témoignage en rendant hommage au personnel et à la direction de l'hôpital Saint-Sacrement. En quatre ans, on a beaucoup humanisé les services en obstétrique. Le père peut venir en tout temps; le bébé peut cohabiter avec sa mère; les parents ont toujours accès à la pouponnière, etc.

L'accouchement à l'hôpital... ce sont les plus luxueuses vacances qu'une mère de famille puisse avoir... pour la circonstance.

Denise Charbonneau
Orsainville

à nos lecteurs

LE SOLEIL publie avec plaisir les lettres de ses lecteurs. Les opinions doivent être appuyées du nom et de l'adresse de leurs auteurs de même que du numéro de téléphone. LE SOLEIL se réserve le droit d'éditer et de raccourcir les lettres publiées. Le Soleil, 390 rue Saint-Vallier est Québec, G1K 7J6.

Séminaire de Québec

ANNEE SCOLAIRE 80-81

Institution déclarée d'intérêt public par le M.E.Q.

ADMISSION AU SECONDAIRE

Secondaire I

EXAMENS D'ADMISSION: 12, 19 et 26 janvier 1980

- Externat pour garçons
- Cours secondaire, voie enrichie, 192 places en I
- Latin obligatoire en I, latin ou français en II et III
- Examen d'admission en I: les 12, 19, 26 janvier de 8h30 à 12h (gratuit)
- Date limite: avant le 24 janvier
- Séance d'information pour les parents et leur fils à 14h et visite de la maison de 15h à 17h, les dimanches 13 et 20 janvier

Secondaire II, III, IV, V

PLACES DISPONIBLES

- Latin facultatif
- Cours secondaire général complet
- Externat pour garçons
- Secondaire V, option Sciences ou Sciences humaines
- Date limite: 1er mars

ADMISSION AU COLLEGIAT

POUR FILLES ET GARÇONS

- Enseignement général donnant accès aux universités
- Sciences de la santé
- Sciences pures et appliquées
- Sciences humaines
- Sciences de l'administration
- Lettres (français, anglais, allemand)
- 1. Conditions d'admission: les mêmes qu'au CEGEP
- 2. Date limite: 1er mars
- 3. Les étudiants sont admissibles au régime de prêts et bourses du M.E.Q.

BOURSES POUVANT COUVRIR JUSQU'À LA TOTALITÉ DES FRAIS DE SCOLARITÉ SELON LES BESOINS

Boursiers du Séminaire en 79-80: 250 étudiants
Sommes versées: \$80,000

DECOUPER AVANT DE REMPLIR

Retourner ce coupon-réponse à l'adresse indiquée. À la réception de ce coupon ou à la suite d'un appel téléphonique, le Service de l'admission vous enverra tous les renseignements détaillés concernant les conditions d'admission.

Je désirerais entrer en:

Secondaire I

Secondaire II

Secondaire III

Secondaire IV

Secondaire V

Garçons seulement

Je désirerais entrer en:

Collégial I

Collégial II

Fille

Garçon

RETOURNER À: SEMINAIRE DE QUEBEC SERVICE DE L'ADMISSION
1, de la Fabrique, Ch. 153, C.P. 460, Québec G1R 4R7
OU TELEPHONER À: 692-3981, poste 25 - 8h30 à 12h - 13h30 à 17h

nom de famille du (de la) candidat(e) _____

prénom du (de la) candidat(e) _____

adresse: no _____ rue _____

app. _____ ville (village) code postal _____

date de naissance _____ téléphone (rés.) _____

institution fréquentée cette année _____ degré _____

prénom du père _____ date du jour _____

DR F. BELLEMARE

OPHTALMOLOGISTE

350, boul. Charest est
Québec

529-9411

Une LETTRE

importante à taper et vous n'avez plus de papier à lettre.



Vite, demandez le Super-Jet de JETCOPIE
524-4676

331 RUE BOUFFARD QUÉBEC
495 RUE DORCHESTER SUD QUÉBEC
2518 CHEMIN STE-FOY STE-FOY
19 ROUTE TRANS-CANADA OUEST LEVIS

L'essence coûte \$3.84 le gallon en France et 25 cents au Koweït

(D'après UPD) — Un automobiliste du Koweït peut remplir le réservoir de sa Cadillac climatisée, en payant le gallon d'essence 25 cents, mais la dernière hausse a catapulté le prix du carburant de première qualité à près de \$4 le gallon, dans certains pays d'Europe.

Une enquête de l'UPI montre cependant peu de changements dans les habitudes, ni chutes de ventes dans ces pays. En France, où la facture a presque doublé depuis un an, l'essence coûte maintenant \$3.84 et les automobilistes rongent leur frein; "encore une légère augmentation et nous serons sur le pavé", disait un porte-parole de la Régie du peage des autoroutes.

Mais la Grande-Bretagne, "poignée" par un taux d'inflation de 17 pour 100, rapporte un marché très actif avec l'essence à \$3.18 le gallon, dont on s'attend qu'il sera bientôt à \$3.48.

Le prix chez le pompiste a grimpé de 10 pour 100 en Italie et s'établit maintenant à \$3.92. Mais si les files d'attente aux stations-service furent très longues la veille de la dernière hausse, des économistes disent que les Italiens continuent d'acheter au même rythme. Les Romains ont refusé de renvoyer leur voiture, même si les édiles ont offert l'autobus gratuit, à titre d'expérience, il y a quatre ans.

En Espagne, l'essence de première qualité a grimpé de 14 pour 100, ce qui, à \$3.85 (\$3.55 au Portugal voisin, prix national), ce qui a déclenché une grève de quarante-huit heures des chauffeurs de taxi madrilènes et d'autres protestations du même genre ailleurs.

Pourtant l'Espagne est le seul pays d'Europe à avoir dépensé plus de carburant au cours du premier semestre de 1979 que durant les six mois précédents, en dépit de l'avertissement du gouvernement selon lequel le défaut d'économiser peut signifier une réduction du niveau de vie.

Le gallon d'essence coûte maintenant \$3.31 en Suède et \$3.49 au Danemark. La Norvège, qui produit son pétrole, affiche le prix d'aubaine de \$3.03.

Les pays de l'Est

En Union soviétique, pays qui compte les plus abondantes réserves pétrolières au monde, l'essence vendue seulement par l'Etat coûte \$1.59 le gallon, quoique l'indice d'octane soit fixé à 93 et ne convienne pas aux voitures américaines. A l'occasion, il peut y avoir des queues aux postes d'essence, mais c'est une coutume en Russie de faire la queue pour quoi que ce soit.

L'Islande, avec ses sources d'eau

chaude, possède les approvisionnements de chaleur les plus commodes du monde. Mais l'essence, dont 75 pour 100 des achats se font en Union soviétique, y coûte maintenant \$4.20 le gallon. Aussi l'utilisation de la bécanne a-t-elle pris un grand essor!

Plusieurs pays asiatiques se sont prémunis en approvisionnement, mais la dernière hausse a quand même frappé l'automobiliste, sa facture a subi une forte augmentation, tout comme celle des transports publics et des véhicules des divers paliers de gouvernement.

Au Japon, lequel dépend presque entièrement du pétrole importé, le gallon d'essence se vend \$2.85, alors qu'il coûtait \$2.04 il y a un an, quand le gouvernement avait décrété la fermeture des postes d'essence, le dimanche et les jours de congé.

La dernière augmentation des prix a également affecté les transports publics des Philippines, de Taiwan, de la Corée du Sud, de l'Australie et de nouvelles hausses sont prévues au Japon et à Hong-Kong.

Les taxis emboîtent le pas

L'Australie produit 70 pour 100 de ses besoins pétroliers, mais l'essence devrait bientôt atteindre \$2.08 et les tarifs des taxis de Sydney ont grimpé de 23 pour 100 le mois dernier.

A Singapour, le plus grand centre mondial de raffinage du pétrole après Houston et Rotterdam, les approvisionnements sont abondants, mais le gallon d'essence de première qualité subissait une hausse de 12 pour 100, ce qui, à \$2.32, comparativement à \$2.10 en Thaïlande, pays qui dépend du pétrole importé, et \$2.64 à Taiwan.

L'Indonésie, grande productrice de pétrole, offre toujours son essence en bas de \$1 le gallon. Mais à la pompe, le prix a grimpé de 47 pour 100, l'an dernier, en grande partie en raison de la dévaluation de la monnaie; toutefois le "premium" coûte

encore seulement \$1 ici et la soif d'essence n'a pas diminué.

Toutefois, les vraies aubaines ne se rencontrent que dans les riches

pays pétroliers du Moyen-Orient. On part du Koweït à 25 cents le gallon chez le pompiste; on traverse le désert qui mène en Arabie saoudite, où le gallon d'essence coûte 31 cents.

500,000 milles sans changer d'huile avec le filtre papier hygiénique

LAFAYETTE, Louisiane (d'après UPD) — Willie Klump, qui a conduit sa roulotte-camionnette sur une distance de 250,000 sans vidanger l'huile, a déclaré qu'il a fait sa part pour contrer la pénurie d'énergie. Mécanicien autodidacte, il a inventé ce qu'il appelle le filtre d'huile parfait, avec un rouleau de papier hygiénique: "La vraie filtration enlève la plus petite particule étrangère de l'huile; autrement, il faut la vidanger, dit-il; or, rien ne nettoie mieux que le papier de la salle de bain. Si vous tenez votre huile tout à fait propre, pourquoi la vidanger? L'huile ne s'use pas; elle ne fait que se salir".

Age de 64 ans, Klump déclarait que sa camionnette 6 cylindres a roulé jusqu'ici 263,000 milles sans lubrification et il se propose de faire encore 200,000 milles sans nettoyer le carter.

La plupart des mécaniciens conseillent de changer l'huile à tous les 3,000 milles, mais Klump a précisé qu'il avait évité cet entretien de routine, en insérant un rouleau de papier hygiénique dans un filtre ordinaire et en l'appliquant dans le moteur: "Avec ce filtre, votre moteur peut tourner pour parcourir un demi-million de milles", dit-il.

Le changer aux 3,000 milles
Klump a ajouté que sa version du

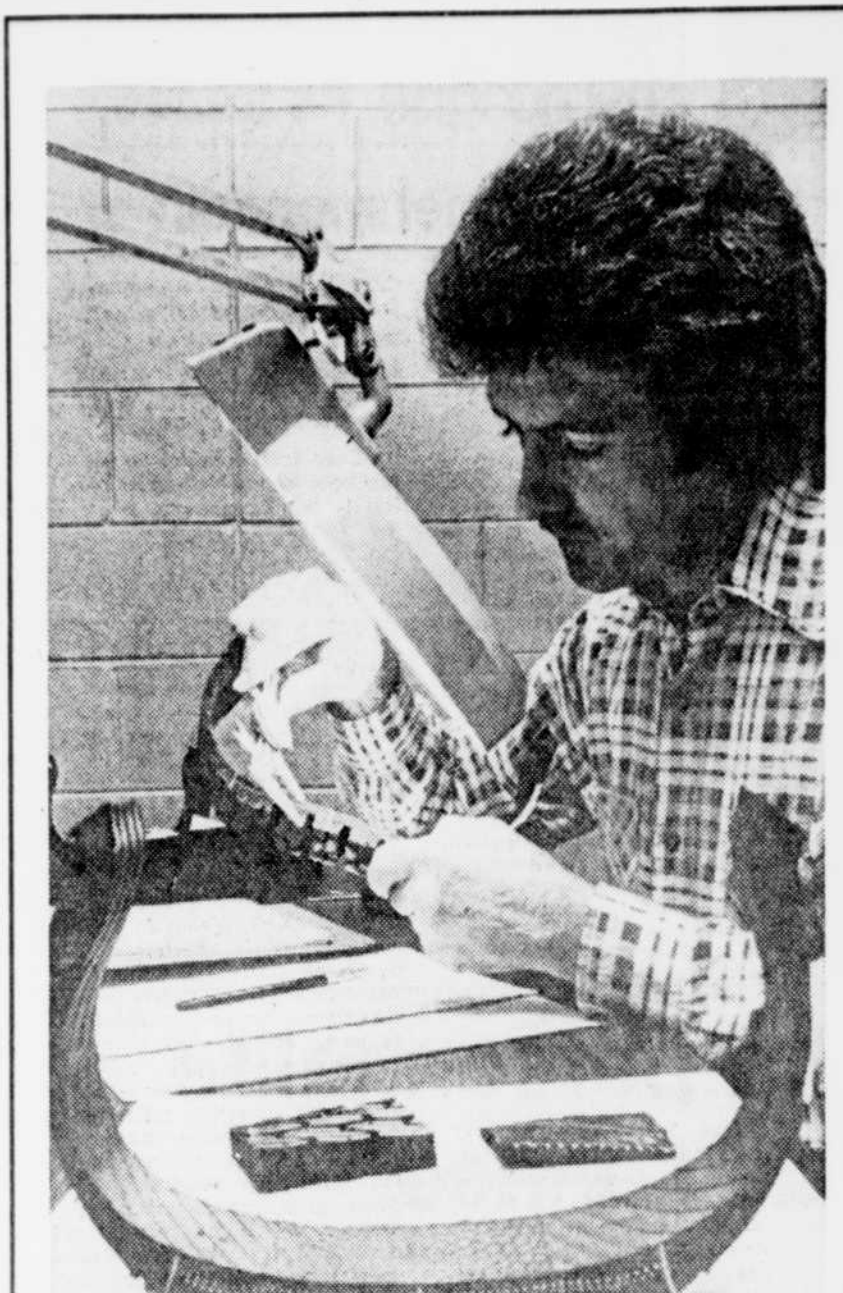
filtre papier hygiénique, d'abord inventée par John Frantz, il y a 23 ans, avait été perfectionnée trois fois. Les automobilistes doivent changer le rouleau de papier à tous les 3,000 milles, mais l'huile doit rester comme fraîche pour 500,000 milles.

Il charge aux clients \$92.50 pour installer le filtre et ajoute 10 à 12 pintes d'huile. Jusqu'ici, 5,000 automobilistes de Lafayette ont acheté son filtre, dont la principale partie composante est un rouleau de papier hygiénique. Pour les plus gros véhicules, on utilise les serviettes de papier en rouleau: "Comment dire aux gens qu'ils n'ont jamais besoin de changer d'huile, dit-il, cela dépasse leur entendement!"

Il déclarait qu'il espérait que son invention lui rapporterait quelque chose, mais il n'a reçu jusqu'ici aucune offre de manufacturiers.

Il a tenté de vendre son filtre aux directeurs de la base aérienne Kelly de San Antonio, au Texas, mais il a prétendu qu'on avait fait des tests du filtre qui ne pouvaient pas être satisfaisants.

L'affaire a été rouverte et les filtres de Klump sont maintenant mis à l'essai à la base de l'aviation Warner Robins, en Georgie.



Test sur la qualité

Un technicien préposé à la qualité du produit à l'usine Firestone de Wilson, en Caroline du Nord, examine une section en coupe d'un pneu radial ceinturé d'acier. Des analyses de laboratoire sont couramment pratiquées sur des échantillons de pneus produits en série pour s'assurer que chaque composante a été correctement assemblée. C'est là l'une des 600 vérifications et tests pratiqués au cours du processus de production.

\$879,000,000

C'EST LE MONTANT INVESTI PAR L'IMPÉRIALE AU CANADA EN 1979. BEAUCOUP PLUS QUE SES PROFITS. VOICI À QUELLES FINS UNE PARTIE DE CETTE SOMME A ÉTÉ UTILISÉE.



\$10,000

En 1979, une partie des investissements de \$470,000,000 consacrés par l'Impériale à ses travaux d'exploration a servi à l'achat de foreuses à pointes de diamant. Acquisées au prix de \$10,000 pièce, une couche de roc particulièrement dur peut les rendre inutilisables en quelques heures.



\$191,000,000

Persister à extraire du pétrole et du gaz naturel d'anciens puits est un genre d'exploitation difficile et onéreuse. Mais le pétrole ainsi récupéré peut avoir autant d'importance que la découverte de nouveaux puits.



\$43,000,000

La mise en chantier d'une usine d'extraction d'huile lourde à Gold Lake, en Alberta, se classe parmi les projets énergétiques les plus importants du siècle. En 1979, l'Impériale a dépensé \$43,000,000 des 7 milliards de dollars qu'elle a consacrés à ce projet.

\$10,000,000

En 1979, il en a coûté \$10,000,000 à l'Impériale pour apporter à sa raffinerie de Dartmouth les modifications lui permettant de traiter un brut plus lourd. Ce montant faisait partie d'une mise de fonds de \$60,000,000. Cette mesure assurera un approvisionnement plus flexible pour les provinces atlantiques.

\$185,000

C'est le coût quotidien d'opération d'une plate-forme de forage.



1880-1980

Compagnie Pétrolière Impériale Ltée
Partenaire de notre avenir collectif depuis déjà cent ans.

PRETS
1re HYPOTHEQUE
TAUX COMPETITIFS
Tél.: le jour 681-6144

Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes / Canadian Radio-television and Telecommunications Commission
Avis Public

Avis de publication daté du 8 janvier 1980.

EXTENSION DU SERVICE AUX PETITES LOCALITES ELOIGNEES ET A CELLES DU NORD: CREATION D'UN COMITE ET AVIS DE REUNIONS PUBLIQUES.

Le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes annonce la création d'un comité afin de faire rapport sur la meilleure façon d'accroître le plus rapidement possible le nombre et la diversité des services de télévision offerts dans le nord du pays ainsi que dans les localités éloignées. Le Conseil s'attend aussi que le comité traite dans son rapport, qui devrait être remis le 15 mai 1980, de la distribution d'émissions par satellite et de la télévision à péage, étant donné que ces questions seront probablement soulevées dans le cadre de la procédure.

Le comité, qui sera présidé par M. Réal Thérien, commissaire, comprendra Mmes Edythe Goodridge et Rosalie Cower, et MM. Paul Klinge et Gilles Soucy, tous membres du Conseil, ainsi que MM. John Amagalik, David Hobbs, Charles Feaver et Allan Warrack.

Le comité recueillera les propositions de service, ainsi que les mémoires et les observations du public jusqu'au 18 février 1980, date limite de présentation. A compter du 25 mars 1980, il tiendra dans la région de la Capitale nationale une réunion publique pour examiner les propositions de service qui auront été proposées ainsi que leurs conséquences pour les collectivités éloignées et le système de la radiodiffusion canadienne. Le Conseil s'attend que le comité tienne d'autres réunions publiques dans un ou plusieurs autres endroits au Canada, particulièrement dans le Nord, par suite des mémoires et des observations présentés. Au cours des réunions publiques, le comité devrait aussi examiner les questions soulevées dans une lettre que le ministre des Communications a envoyée au Conseil le 22 novembre 1979 ainsi que les objectifs et les directives suggérés par les fonctionnaires fédéraux et provinciaux, qui sont joints à cette lettre (une copie de la lettre qui a été publiée le 29 novembre 1979 peut être obtenue au Service de l'information du C.R.T.C. Ottawa (Ontario), K1A 0N2).

Après avoir étudié le rapport du comité, le Conseil décidera s'il doit inviter les intéressés à présenter des demandes de licence spécifiques, qui pourraient avoir trait à la télévision à péage (soit comme partie d'un tout ou séparément), si le Conseil est convaincu que la télévision à péage permettra une contribution importante à la radiodiffusion au Canada et une utilisation efficace des ressources canadiennes.

Les textes complets des documents du Conseil sont publiés dans la Partie I de la "Gazette du Canada", que l'on peut consulter, en général, dans les bibliothèques de référence; des exemplaires de la Gazette sont disponibles dans les librairies où sont vendues les publications du gouvernement canadien.

Le C.R.T.C. fera parvenir, sur demande, des exemplaires de ses documents aux groupes d'intérêt public.

Bureaux du C.R.T.C.
Ottawa-Hull: (819) 997-0313
Montréal: (514) 283-6607
Vancouver: (604) 666-2111
Halifax: (902) 426-7997



**pierre
champagne**

de 9h. à 11h. le matin
Téléphone: 647-3434

Mon carnet mondain

Clinique de sang

CKCV 1280 invite tous les participants des Nordiques à donner de leur sang lors de la collecte de sang des Nordiques, le jeudi 24 janvier, entre 12h30 et 20h30, dans le mail est de Place Laurier. J'ai hâte de voir si CKCV fera mieux que CHRC qui, la semaine dernière, ne recevait que 320 donneurs lors de la clinique de sang de Bonhomme Carnaval.

Mon ami Ronald McDonald

J'ai rencontré mon grand ami Ronald McDonald, hier après-midi. Il donnait son spectacle sur la scène du centre récréatif Wilbrod-Bhéret devant des centaines d'enfants, des rejets de personnes bénévoles du Carnaval de Québec. Des gens extraordinaires ces personnes bénévoles anonymes que je découvre pour la première fois cette année.

Ronald nous a donné un bon spectacle, avouons-le. Il avait cependant, la comme ailleurs, insisté pour être seul en piste. Ronald, on le sait, n'aime pas la concurrence. Ni dans les hamburgers ni sur les planches. Je crois vous en avoir déjà glissé un mot. Passons rapidement sur les mauvais souvenirs.

Hier après-midi, c'était extraordinaire pour les enfants des personnes bénévoles. Grâce à une organisation bien montée par Diane Dufour (une ancienne duchesse), tous les enfants présents se sont amusés comme des petits fous. Davantage après le spectacle de Ronald que pendant.

Bonhomme Carnaval, malgré un "gréement" qui le fait suer comme "hot dog steamé" s'est amusé à imiter le Père Noël pendant des heures en se laissant photographier avec des enfants sur les genoux. Bonhomme n'étant pas aussi mercantile que l'autre donnait les photographies en question.

La Pérade: un fameux carnaval

Je suis retourné à Sainte-Anne-de-la-Pérade, avec l'équipe des "bons gars" de CJRP, la semaine dernière. Je dis "retourné" parce que je n'y avais pas mis les pieds depuis près de 20 ans, à l'époque où j'habitais Saint-Casimir, municipalité extraordinaire sise à une dizaine de milles en amont et fondée par les défricheurs de La Pérade, les Tessier (surtout), les Bélanger, les Lebouef, les Trotter, etc.

Tous les hivers, à Sainte-Anne-de-la-Pérade, c'est le carnaval des petits poissons des chenaux. Un carnaval extraordinaire auquel vous devez participer sans faute. Le président de la Chambre de commerce de La Pérade, Charlemagne Lehouillier, qui était notre hôte ce soir-là, me faisait cependant remarquer que 80 pour 100 des "touristes" (des gens de l'extérieur de la région) venaient de Montréal même si La Pérade n'est située qu'à une heure de route de Québec. C'est inadmissible! Il faut absolument que vous découvriez l'endroit, vous, gens de Québec, cette année. C'est "le fun à mort".

Si vous n'aimez pas la pêche, pas de problème puisque vous pouvez de toute façon prendre "un coup" et vous amuser comme des petits fous toute la soirée dans une cabane à pêche. Mais laissez-moi vous dire que l'on a plus les cabanes que l'on avait. Il y a 20 ans (dans le temps) une cabane à pêche,

c'était une cabane, une véritable cabane. Mais ça, c'est amélioré. La "cabane" que nous avions la semaine dernière ressemblait davantage à une suite du "Concorde" qu'à une cambuse. On pouvait même y coucher 12 dans six lits doubles superposés (trois à gauche et trois à droite). Le grand luxe quoi!

L'avantage dans une cabane comme celle-là, c'est que lorsque les poulamons ne mordent pas... on peut toujours faire autre chose en attendant.

Mais croyez-moi, ça mord. Ça mord en "batêche". Il n'est pas rare

de voir des cabanes ramasser un millier de poissons dans une soirée. L'autre soir, ça mordait de même. En moins d'une heure nous avions attrapé plus d'une centaine de poissons. Or, nous sommes demeurés dans ce "motel de pêche" de 18h à 02h le lendemain matin.

Mieux encore, les hameçons sont empâtés avec du foie de porc... donc les femmes qui, habituellement, ne sont pas capables d'embrocher un ver de terre sans pleurer peuvent participer à l'action.

Bref, il vous faut absolument découvrir Sainte-Anne-de-la-

Pérade. Il faut que vous fassiez au moins un "party" dans le coin cette année. Vous ne le regretterez pas.

Si vous décidez de suivre mon conseil, prenez la peine de réserver parce que les Montréalais ont malheureusement découvert la place avant nous ce qui fait que tout est complet, surtout les fins de semaine.

Le président de la Chambre de commerce de La Pérade, Charlemagne Lehouillier, se fera un plaisir de vous aider si vous le contactez à 325-2345 ou à 325-2490.

Grande participation pour le succès du radio-téléthon

L'Association de la paralysie cérébrale, section de Québec, présentera à Place Sainte-Foy, les 2 et 3 février, de 23h15 à 19h, un premier radio-téléthon digne de ce nom dans la province de Québec. Apparaissant télédiffusé par les compagnies de télédiffusion, celui-ci sera, cette année, par le réseau TVA.

Cependant, une foule d'activités

diverses s'ajoute à ce radio-téléthon durant la semaine. C'est ainsi que demain, le 22 janvier, la discothèque Le Balzac "s'implique" (comme le commande la réclame) en présentant, de 17h à 19h, un encan monstre de bouteilles de boisson. Tout l'argent recueilli au cours de cet encan sera remis au téléthon.

Lundi le 28 janvier, c'est le Carnaval de Québec et tout le personnel hôtelier de la région qui font leur part en donnant à cette campagne de la paralysie cérébrale tous les profits de la soirée qu'ils tiennent au Concorde, ce soir-là.

Mardi le 29 janvier, le restaurant St-Honoré suit l'exemple en remettant à la campagne de la paralysie cérébrale toutes les recettes (c'est beaucoup plus que seulement les profits), toutes les recettes dont des boissons vendues entre 11h du matin et 3h le lendemain matin (on devrait écrire 27h).

Le 3 février, les Huiles Montcalm, propriétaire des bars d'essence "Canadian Tire", s'impliquent, les vingt-quatre heures durant, en offrant 5 pour 100 de toutes les ventes au comptant au téléthon de la paralysie cérébrale. Ce jour-là, donc, ne payez pas votre essence avec une carte de crédit si vous faites le plein chez Canadian Tire.

Enfin, le 3 février, l'Alarme à l'oeil, au centre François-Charon, 525 est, boul. Hamel, de 22h, le samedi 2 février, à 18h le dimanche, 3 février, va offrir, pour la première

fois dans l'histoire du théâtre à Québec, un spectacle de vingt heures consécutives: 34 pièces et monologues seront présentés et les profits seront remis au téléthon.

A tout ce monde qui a décidé de suivre le mot d'ordre et de s'impliquer, bravo! Si d'autres ont le courage d'en faire autant, ils n'ont qu'à communiquer avec Pauline Demers à 529-3347.

Cocktail funèbre

Près de 400 hommes d'affaires de la région avaient déboursé chacun \$50, vendredi soir dernier, pour assister au cocktail bénéfice de Bonhomme Carnaval au Hilton Québec. J'ai déjà assisté à des soirées plus impressionnantes dans ma vie.

Vendredi soir donc, la cérémonie funèbre aurait gagné à être présentée dans une autre salle que celle où l'on était, à savoir la salle de bal du Hilton. Dans une salle plus petite, l'animateur, Jean Gravel, aurait sans doute pu faire davantage embarquer son auditoire dans le jeu des gageures. Bref, ce sera sans doute meilleur... l'an prochain.

La personnalité de l'année

Le trophée "Mirabilis" décerné chaque année par la régionale des Jeunes Chambres de Québec à celui ou celle qui est choisi "personnalité de l'année" a été remporté (le mot n'est pas trop fort) samedi soir par Mme Antonio Paradis. Mme Paradis était d'ailleurs la seule femme parmi 11 mâles de la région à concourir pour ce trophée convoité.

Chaque mois, la régionale des Jeunes Chambres désigne une personnalité du mois. Quelques semaines après la fin de l'année, soit au début de janvier, ces personnalités mensuelles, leur famille, leurs amis et les membres de la Jeune Chambre se réunissent lors d'un banquet visant à honorer "la" personnalité de l'année.

Mme Antonio Paradis avait été pour sa part la personnalité du

mois de septembre dernier. Les 11 autres récipiendaires étaient: le père Célestin Marcotte (janvier), M. Antoine Parent (février), le Dr Alphonse Giguère (mars), M. Napoléon Leblanc (avril), M. Paul-H. Plamondon (mai), M. Charles Fortier (juin), M. Noël Moisan (juillet), M. Paul Gourdeau (août), M. Jean Lesage (octobre), M. Georges Labrecque (novembre) et Mgr Louis-Albert Vachon (décembre).

Mme Paradis s'est d'abord fait connaître par le biais du cercle des fermières et elle siégea au sein de nombreuses commissions d'enquête. Elle fut l'une des premières dames bénévoles à visiter les malades de l'hôpital Saint-Augustin, centre pour malades chroniques, et elle n'a jamais cessé de travailler pour cet hôpital depuis 25 ans.



Mme Antonio PARADIS

Le Soleil, Jean Vallières

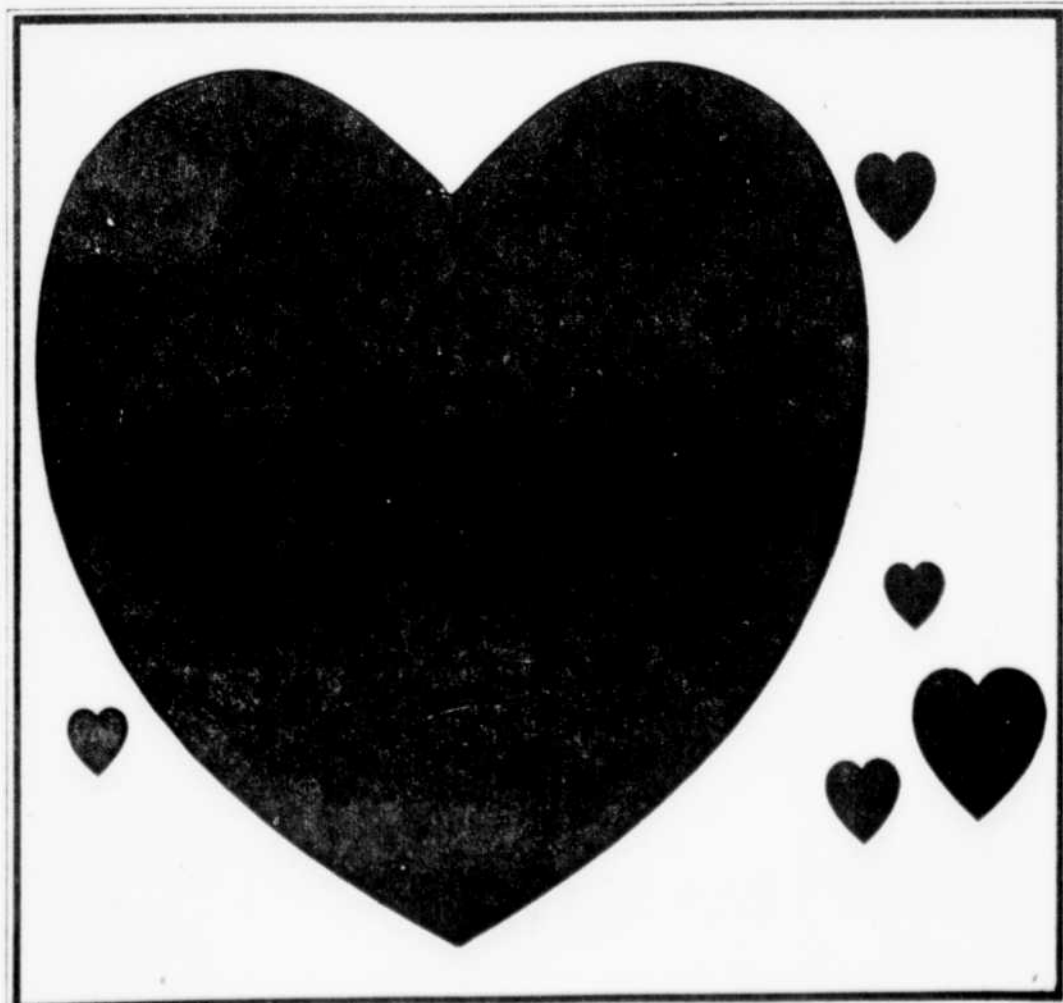
ND

Nouveau Décor Meubles Inc.

ESCOMPTE
ALLANT JUSQU'À
10% SUR TOUTE
LA MARCHANDISE

50%

chaleur



43 ouest, Trans-Canada, Rond-Point Lévis Tél.: 837-9381

VENTE

commençant le 24 janvier

10 à 50%

de rabais
sur toute la marchandise
en magasin

ORGUES - PIANOS - DISQUES
INSTRUMENTS DE MUSIQUE
APPAREILS STEREOPHONIQUES

Mise de côté acceptée jusqu'au 1er mars 1980

St Cyr & Frère Inc.

Mail St-Roch
522-1233

Place Laurier
(face à Distribution aux Consommateurs)
651-7384

Infractions au code routier: le Québec champion

Le Québec se classe bon champion, dans divers pays industrialisés, relativement au nombre de tragédies routières et au nombre d'infractions commises sur les routes.

Chaque année, sur les routes québécoises, on compte 2,8 milliards de dépassements interdits, un milliard d'arrêts non respectés et 350 millions d'excès de vitesse.

Toujours au Québec, 168.000 automobilistes ont un accident annuellement, 45.000 y subissent des blessures et 1.750 en meurent.

Par 100.000 de population, on dénombre au Québec 24,7 accidents mortels, comparativement à 7,8 au Japon, 12,6 en Suède, 24,5 en France et 17,0 en Ontario.

La cause principale de ce fléau: le comportement humain.

CONFÉRENCE
INSTITUT CANADIEN
DES INGÉNIEURS



JACQUES A. SINCENNES
Vice-président, Services
Techniques et Responsable
du programme Boeing
chez Canadair.

SUJET: Le Challenger et
les programmes
techniques chez
Canadair.

Le 23 janvier, 17:00 au
Motel Universel
2500, Chemin Ste-Foy
Ste-Foy (Québec)
L'admission est gratuite.
Tous sont invités.

Recours collectif

Un citoyen de Charlesbourg veut poursuivre la CUQ

par J.-Claude RIVARD

Le juge Paul Lesage, de la cour supérieure, a ajourné au 30 janvier la demande formulée par M. Gilles Fresnais, de Charlesbourg, qui entend demander à la cour l'autorisation d'assumer un recours collectif en remboursement de taxes contre la Communauté urbaine de Québec.

Cette remise a été faite après que le procureur de la CUQ ait sollicité la permission de contester par écrit pareille demande.

Représenté par Me Richard Soers, M. Fresnais demande au tribunal de le désigner comme représentant de tous les contribuables

de l'agglomération de Québec qui ont payé des taxes à la CUQ au bénéfice de la CTCUQ, au cours de l'année 1979, pour le maintien d'un service de transport en commun qui n'a pas fonctionné pendant 250 jours, c'est-à-dire du 29 janvier au 6 octobre 1979.

La région de Québec était alors affectée par une grève des chauffeurs d'autobus de la CTCUQ, est-il utile de le rappeler.

Le demandeur, domicilié à Charlesbourg depuis deux ans, déclare qu'on lui a exigé, le 24 janvier 1979, une facture de taxes municipales (\$300,58), pour l'année d'imposition 1979. Il a tout payé, le 21 février, à la ville de

Charlesbourg, agissant comme percepteur de la CUQ.

Ce compte de taxes détaillé, ajoute-t-il, comportait \$33,51 devant aller à la CUQ. Comme il y a eu panne de services de transport en commun pendant 250 jours, il estime avoir droit au remboursement de l'indu.

Contestation

La Communauté urbaine de Québec ne le voit cependant pas du même oeil.

Elle conteste le droit de M. Fresnais de demander l'autorisation d'exercer un recours collectif.

Représentée par Me René Ouellet, elle estime, dans un premier temps, que si la CTCUQ "n'a pas effectué de transport en commun pendant une période de temps, cela est dû à la force majeure et ne lui est aucunement imputable".

Elle soutient que la ville de Charlesbourg, mandataire de

la CUQ et de la CTCUQ, a légalement exercé son pouvoir de percevoir une taxe, même si une grève a éclaté chez les chauffeurs d'autobus.

Enfin, elle affirme que le demandeur n'a pas l'intérêt suffisant pour pouvoir demander le statut de représentant de tous les contribuables de la région de Québec, dans le cadre d'un recours collectif.

Premier anniversaire

Cette cause devient la septième cause de recours collectif, enregistrée dans le district judiciaire de Québec, depuis le 19 janvier 1979, date à laquelle le code de procédure civile fut amendé par la législature (loi 29), de façon à le rendre possible.

Les procédures inscrites par M. Fresnais ont été subventionnées par le fonds d'aide au recours collectif.

Le premier recours collectif, inscrit dans le district de

Québec, le jour même de la sanction de la loi qui l'a créé, avait été pris par une dame de Val-Bélair, contre le ministre des Affaires sociales, au nom de toutes les femmes seules de moins de 30 ans aptes au travail. Elle réclamait en leur nom le droit de toucher des indemnités de bien-être social analogues à celles touchées par les femmes seules aptes au travail. La proclamation de certaines parties de la loi 121 (23 décembre) rendit la procédure caduque.

Le second recours collectif fut celui pris par le Comité régional des usagers du transport en commun contre la Commission de transport de la Communauté urbaine de Québec, réclamant une indemnisation pour la privation de services pendant la grève des chauffeurs d'autobus. Le recours fut autorisé. La Cour d'appel a refusé de reconnaître le statut de représentant au CRUTEQC. L'affaire est sur le point de rebondir en Cour suprême.

Le troisième fut l'affaire Télécablé. L'exercice du recours collectif a été autorisé et la cause sera entendue par le juge Gaston Desjardins, le 18 février.

Quatrième dossier: celui entrepris par un étudiant de Beauport au nom des quelque 3.000 occasionnels du gouvernement québécois qui

n'ont pas été payés pour la journée du 24 juin 1978. Il a été autorisé. On attend la nomination d'un juge pour le diriger.

Cinquième cause: celle d'un groupe de propriétaires de chalets du Grand Remous (Cap-Rouge) exigeant un droit de passage vers la rivière Jacques-Cartier. La cour supérieure a décidé que le

recours collectif n'était pas la procédure appropriée dans les circonstances.

Sixième: une demande de remboursement d'intérêts "illégalement" perçus par Hydro-Québec, logé au nom de milliers de Québécois, pour une somme totale voisinant les quelque \$6 millions. La requête sera présentée le 30 janvier.

Flora MacDonald croit l'URSS à court de pétrole

HALIFAX (PC) — La secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures du Canada, Flora MacDonald, a déclaré, hier que l'Union soviétique pourrait être à court de pétrole.

Mme MacDonald a déclaré que dans un tel contexte, l'invasion de l'Afghanistan pourrait être une tentative pour atteindre les sources de

pétrole du Sud-Ouest asiatique.

La ministre, qui parlait devant les membres de l'Association progressiste-conservatrice de Nouvelle-Ecosse, à Halifax, a déclaré que l'URSS avait prévenu les Etats membres du Pacte de Varsovie qu'ils ne devraient pas compter sur elle pour leur pétrole.

Mme MacDonald a ajouté que le prix du pétrole pourrait être profondément affecté lorsque l'Allemagne de l'Est et la Tchécoslovaquie commenceront à s'approvisionner auprès de l'OPEP, rendant impérieuse l'auto-suffisance du Canada en pétrole.

Entente pour réduire les pluies acides

(PC) — Les fonctionnaires de cinq gouvernements ont reçu en fin de semaine le mandat de préparer un échéancier pour l'application de normes minimales en vue de réduire le taux d'acidité des pluies.

Cette entente est survenue à la suite d'une rencontre, vendredi à Ottawa, des ministres responsables de l'environnement des gouvernements américain et canadien, de même que des ministres de trois provinces.

Les ministres présents étaient MM. John Fraser, du gouvernement d'Ottawa; Marcel Léger, du Québec; William Bacon, de Nouvelle-Ecosse; Harry Parrott, d'Ontario; de même que Doug Costle, secrétaire d'Etat à l'environnement à Washington.

Profitez de l'hiver Pour toute réparation

RENOVATION DECOR de Québec inc.

188, av. Lamontagne, Québec - Tél.: 522-2084

Sous-sol - Cuisine - Salle de bains

Profitez de la période tranquille. Conseils d'experts en ce domaine. Financement si désiré.

SPECIALISTE EN RENOVATION INTERIEURE ET EXTERIEURE

LE REER SANS FRAIS

- Un régime enregistré d'épargne-retraite n'entraînant absolument aucuns frais.
- Renseignez-vous sur la possibilité de transférer votre présent REER à notre régime.
- Option Epargne à 12 1/2%, passible d'une révision trimestrielle.

11 7/8%

annuellement pour 5 ans GARANTI

- Ecrivez, téléphonez (à frais vités) ou passez à notre succursale pour obtenir une brochure de 16 pages et un nécessaire REER.
- Québec: 1135, Chemin Saint-Louis (418) 681-0277
- Montréal: (514) 282-1880
- Ottawa: (613) 238-6084

Crédit Foncier
FIDUCIE CRÉDIT FONCIER

INSTITUTION INSCRITE: RÉGIE DE L'ASSURANCE-DÉPÔTS DU QUÉBEC

MEMBRE: SOCIÉTÉ D'ASSURANCE-DÉPÔTS DU CANADA

Hydro-Québec

APPELS D'OFFRES

Pour 10h30, heure de Montréal, aux dates indiquées

<p>RST-80-19012 le mardi 5 février 1980 Région Saint-Laurent SERVICES DE NETTOYAGE RÉGULIER DES BUREAUX ET AUTRES PIÈCES DES QUATRE (4) CENTRES DE SERVICE D'HYDRO-QUÉBEC À MONTREAL (SOUMISSION PARTIELLE ACCEPTABLE) Garantie de soumission: \$16.000 Principales place d'affaires au Québec</p>	<p>CCL-80-19019 le mardi 19 février 1980 CONSTRUCTION DES FONDATIONS DES PYLONES POUR LA TRAVERSE DU FLEUVE SAINT-LAURENT PAR LA LIGNE À 315 kV HERTEL-VIGER Garantie de soumission: \$150.000 Principale place d'affaires au Québec</p>	<p>CCP-80-19015 le mardi 5 février 1980 RENOVATION EN ATELIER DE RESERVOIRS À HUILE DE 3.000 ET 5.000 GALLONS DEVANT ÊTRE TRANSPORTÉS DES COMTÉS D'ARBITIEST ET PONTIAC-TEMISCAMINGUE (SOUMISSION PARTIELLE ACCEPTABLE) Garantie de soumission: \$5.000 Principale place d'affaires au Québec</p>
<p>CCP-80-19038 le mardi 12 février 1980 Poste Ormsw Comté de Châteauguay INSTALLATION ÉLECTRIQUE INITIALE ET TRAVAUX CONNEXES DE GÉNIE CIVIL Garantie de soumission: \$18.000 Principale place d'affaires au Québec</p>	<p>RMV-80-19011 le mardi 5 février 1980 Région Montmorency SERVICES DE MANOEUVRES POUR LE DÉCHARGEMENT DE POTEAUX DE BOIS AU CENTRE DE SERVICE DE QUÉBEC Garantie de soumission: \$4.000 Principale place d'affaires au Québec</p>	

Toutes les conditions de chacun des appels d'offres sont contenues dans le document qui est disponible pour examen et peut être obtenu contre un paiement NON REMBOURSABLE de \$25 pour chaque exemplaire complet, chèque visé ou mandat payable à l'Hydro-Québec, du lundi au vendredi inclusivement de 8h30 à 16h30 à l'endroit suivant:

HYDRO-QUÉBEC
DIRECTION DES CONTRATS
BUREAU N° 809
75 OUEST, BOUL. DORCHESTER
MONTREAL, QUE., CANADA H2Z 1A4

Pour renseignements, tél. (514) 285-1711, poste 1464.

La garantie de soumission susmentionnée doit être, au choix du soumissionnaire soit un chèque visé soit un bon de garantie de soumission, au montant indiqué.

Lorsqu'il est indiqué ci-haut qu'une soumission partielle est acceptable, la garantie choisie doit être d'un montant égal au multiple de \$1.000 le plus près de DIX POUR CENT (10%) de la somme totale de la soumission ou de la proposition la plus élevée, jusqu'à concurrence du montant mentionné ci-dessus.

Seules les personnes, sociétés, et corporations qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement du bureau sus-indiqué sont admises à soumissionner.

L'Hydro-Québec se réserve le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les soumissions reçues.

Le secrétaire, M.-A. DEMERS

La Chiropratique

... parce que la nature fait bien les choses

Sauter, rire, courir, jouer, crier, manger, voilà des gestes familiers pour un enfant en santé. Dès les premiers signes de malaise, confiez votre enfant à votre chiropraticien.

<p>ANCIENNE-LORETTE Centre chiropratique Ancienne-Lorette 1025, St-Jean-Baptiste 873-3735</p>	<p>STE-CROIX (Lotbinière) Clinique chiropratique Berube et Hamel 601, rue Principale 858-3785</p>	<p>SILLERY Louis-Phil. Morr, d.c. 2255, boul. Laurier 683-1505</p>
<p>CHARLESBOURG Denis Jacob, d.c. 221, 806 Rue S. 628-3227</p>	<p>STE-FOY Pierre Paillet, d.c. 955, De Bourgoigne 658-8838</p>	<p>QUÉBEC (Limoulin) Richard Bell, d.c. 1750, Vite 520-5666</p>
<p>Marion Perron, d.c. 1285, De Av. S. 628-2234</p>	<p>Pierre Tranchemontagne, d.c. 1291, Chemin Ste-Foy 653-1493</p>	<p>Jacques Verrault, d.c. 1900, 15e Rue 967-2291</p>
<p>Roger St-Denis, d.c. 6540, Isaac-Belair 628-1242</p>	<p>ST-REDEMPTEUR André Martin, d.c. 104, rue Bellevue 921-6161</p>	<p>QUÉBEC (St-Roch) Robert Coulombe, d.c. 705, boul. Charlet S. 522-1297</p>
<p>LEVIS Clinique chiropratique Couture 36, av. Bégin 833-4248</p>	<p>DUBERGER Jacques Auger, d.c. Centre d'Adults Duberger 663-2545</p>	<p>QUÉBEC (Haute-ville) Centre chiropratique des Erables 1044, des Erables 527-3458</p>
<p>LORETTEVILLE Gabriel Lebl, d.c. 157, boul. Vakarier 843-4381</p>	<p>Daniel Charland, d.c. Centre d'Adults Duberger 663-2545</p>	<p>Yolande O'Neill, d.c. 968, Chemin Ste-Foy 527-0802</p>
<p>ORSAINVILLE Maurice Monette, d.c. 2614, boul. du Jardin 628-9705</p>	<p>Michel Nolet, d.c. 2525, boul. René-Lévesque 681-8888</p>	<p>VAL-BÉLAIR Yves Lacoursiers, d.c. 1018, boul. Pie XI 842-0677</p>

inscrivez-les tôt

externat st-jean eudes

COURS SECONDAIRE POUR GARÇONS ET FILLES

Ecole privée reconnue d'intérêt public par le Ministère de l'Éducation

DEMANDEZ À RECEVOIR NOTRE DÉPLIANT D'INFORMATIONS

2350, Avenue du Colisée, Québec G1L 3Z9
522-0606 / 522-0646

Examen d'admission le 26 janvier

VENTE

semi-annuelle à La grange à tapis

RABAIS DE **10% à 50%** sur toute la marchandise en magasin

La grange à tapis

728, rue de Brabant, Angle boul. Duplessis et Chemin Ste-Foy, Ste-Foy 656-6375

CHARGEX MASTER CHARGE

ASSOCIATION DES CHIROPRACTIENS DU QUÉBEC MÉTRO.

économie

Un REER vous assurera une retraite paisible et agréable



marcel boutin

épargne-retraite

Il est très difficile de prévoir le pouvoir d'achat d'un dollar au moment de votre retraite. Si l'inflation continue à réduire la valeur du dollar à un rythme semblable à celui que nous avons connu ces dernières années, il vous faudra sans doute un fonds de retraite substantiel pour maintenir votre niveau de vie, à ce moment-là.

Votre retraite peut cependant être paisible et agréable si vous l'avez bien préparée. Vous devez donc commencer à épargner dès maintenant, car il y a de fortes chances que la pension de votre employeur (si vous en avez une) et celle de l'Etat ne suffiront pas. Il y a bien des façons de mettre de l'argent de côté en vue de la retraite. L'un des meilleurs moyens de tirer le maximum de vos épargnes personnelles, c'est de les investir dans un régime enregistré d'épargne-retraite (REER).

Un régime enregistré d'épargne-retraite est un régime d'épargne dans lequel vous pouvez investir pour votre retraite et différer l'impôt sur le montant investi. De plus, l'intérêt sur vos économies n'est pas imposable. En vous permettant de différer vos impôts, le gouvernement vous prête en quelque sorte, sans intérêt, et jusqu'à votre retraite, l'argent de vos impôts pour vous encourager à constituer un fonds pour votre retraite.

Tout contribuable canadien qui gagne un revenu peut investir dans un REER à n'importe quel moment, jusqu'à la fin de l'année ou l'atteint l'âge de 71 ans. Cela comprend les personnes travaillant à leur propre compte, les employés et certains non-résidents qui sont imposables au Canada.

Vous pouvez acheter un REER de la plupart des compagnies d'assuran-

ce, des compagnies de fiducie, des banques, des caisses d'épargne et de crédit et de certaines compagnies d'investissement canadiennes, qui vendent des contrats de placement et qui ont été sanctionnées par décret. Pour investir dans un REER, vous devez passer un contrat avec l'une de ces institutions qui enregistre ensuite votre régime auprès de Revenu Canada, l'impôt.

Conditions de l'enregistrement

Même si c'est l'émetteur du REER qui l'enregistre, il serait bon que vous connaissiez les conditions d'enregistrement. En général, l'enregistrement d'un régime est accepté si ce dernier répond aux exigences suivantes:

- 1 — les prestations ne doivent être versées à compter de l'échéance que sous forme de revenu de retraite;
- 2 — le régime doit normalement venir à échéance après que vous atteignez 60 ans, mais avant la fin de l'année de votre 71e anniversaire;
- 3 — aucune contribution ne peut être versée après la date d'échéance;
- 4 — aucune prestation n'est payable en vertu du régime avant la date d'échéance, sauf sous forme d'un remboursement de primes à votre décès ou d'un remboursement d'un excédent de contributions.

Afin d'être admissible comme une déduction du revenu imposable, la contribution doit être faite au cours de l'année civile ou dans les 60 jours après la fin de l'année. La date limite est donc le 29 février 1980. Précisons que les contributions versées en janvier et en février 1980 peuvent être déclarées soit en 1979 soit en 1980.

Plafonds des contributions

Si vous travaillez à votre propre compte ou si vous êtes au service d'une entreprise qui n'a pas de régime enregistré de pension, vous pouvez verser au cours d'une année à votre REER 20 pour 100 de votre revenu annuel gagné et cela jusqu'à concurrence de \$5,500.

Par ailleurs, si votre employeur a un régime de pension auquel vous ne participez pas et qu'il n'est pas tenu de verser des contributions à votre compte pour l'année, vous pouvez

contribuer à un régime enregistré d'épargne-retraite cette année-là pour un montant égal à 20 pour 100 de votre revenu annuel gagné, jusqu'à concurrence de \$5,500.

Si vous êtes membre d'un régime enregistré de pension auquel votre employeur verse des contributions à votre compte pour cette année, le total des versements pour l'année que vous effectuez à un REER ne peut pas dépasser le moindre des deux montants suivants: \$3,500 ou 20 pour 100 du revenu annuel gagné moins le montant de votre contribution au régime enregistré de pension pour l'année en question.

Il nous semble opportun de signaler que cette limite s'applique aussi, aux fins de l'impôt du Québec, lorsqu'un contribuable de la Belle Province a droit ou peut éventuellement avoir droit au versement de bénéfices en vertu d'un régime de participation différée aux bénéfices. En pareil cas, sa contribution à un REER doit se limiter au moindre des deux montants suivants: \$3,500 ou 20 pour 100 du revenu annuel gagné.

Toutefois, la limite en question ne s'applique pas si, effectivement, votre employeur n'a pas versé, dans les délais prescrits, de contribution à votre nom dans le cadre d'un régime de participation différée aux bénéfices.

Il se peut que vous ayez le droit de contribuer à un REER, mais vous n'avez pas de fonds suffisants. Dans ce cas, vous pouvez emprunter de l'argent à cette fin et déduire la dépense en intérêt pour les fonds empruntés. Cependant, vous ne pouvez pas vous servir du REER comme garantie du prêt. Par ailleurs, si vous empruntez de l'argent pour contribuer au régime de votre conjoint, la dépense en intérêt ne sera pas déductible.

Comme le revenu tiré d'un régime enregistré d'épargne-retraite n'est pas admissible à l'exemption du premier \$1,000 de revenus au titre des intérêts, des dividendes et des gains en capital, la déduction des frais financiers, lorsque vous empruntez pour investir dans votre propre REER, n'a donc aucune incidence sur l'exemption mentionnée plus haut.

Economies d'impôt

Les économies d'impôt que vous pouvez réaliser en adhérant à un régime enregistré d'épargne-retraite dépendent de la somme que vous contribuez à votre régime et de votre tranche marginale d'impôt sur le revenu.

Supposons que vous n'avez pas de régime de pension de votre employeur:		Supposons que vous participez à un régime de pension de votre employeur:	
Revenu gagné	Votre contribution maximale admissible à un REER	Votre économie d'impôt serait de	Vos contributions maximales combinées
\$10,000	\$2,000	\$430	\$2,000
12,000	2,400	840	2,400
14,000	2,800	960	2,800
16,000	3,200	1,160	3,200
18,000	3,600	1,370	3,500
20,000	4,000	1,590	3,500
25,000	5,000	2,090	3,500
27,500	5,500	2,420	3,500
30,000	5,500	2,520	3,500
35,000	5,500	3,000	3,500
40,000	5,500	3,000	3,500
45,000	5,500	3,050	3,500
50,000	5,500	3,200	3,500

Source: Fiducie Crédit Foncier
N.B. Les chiffres ci-dessus s'appliquent à un contribuable marié, qui a deux enfants de moins de 16 ans et qui habite le Québec.
Demain: Les fonds s'accumulent plus rapidement dans un REER.

Pourquoi changer? (2)

par Pierre MANTHA
(collaboration spéciale)

Le premier article de cette série sur une expérience vécue touchait ce qui avait amené notre équipe à engager un consultant pour fins de formation. Cette demande a finalement pris des dimensions fort différentes. Nous allons voir en quoi.

S'il est possible de cerner d'assez près la nature des problèmes affectant sa propre organisation, il est par contre très difficile de s'en dégager suffisamment pour pouvoir porter un jugement objectif sur leur importance et leur impact et en déterminer toutes les interrelations.

Nous sommes à même de constater ce phénomène, particulièrement quand il s'agit de demandes de nature technique chez nos clients: cours de gestion et séminaires sur la motivation, nouveaux systèmes d'information, rémunération des cadres, et parfois aussi des demandes de recrutement. Il y a souvent, derrière ces demandes, même si elles sont relativement plus techniques que d'autres que nous recevons, des éléments qu'il faut éclaircir sous peine de travailler sur des solutions à de faux problèmes.

Notre équipe, malgré son expérience de ce phénomène chez les autres, a pourtant reproduit ce type même de comportement avec sa demande comme un besoin de formation. A partir d'un autodiagnostic des problèmes, nous pensions pouvoir les isoler les uns des autres et nous attaquer isolément à l'un d'entre eux.

Si notre consultant avait répondu directement à notre demande, l'essentiel serait demeuré en suspens et les malaises auraient continué de se manifester. Heureusement, il ne prit pas la voie la plus facile, celle de répondre spécifiquement à la demande sans trop se questionner sur le pourquoi.

La reformulation de la demande

Nous avons laissé à notre consultant toute latitude pour poser un diagnostic et voir dans quoi s'inscrivait notre projet de formation. La première session a donc consisté à s'interroger collectivement sur ce qui nous avait amené à requérir ses services aux fins précises d'un projet de formation. Les discussions antérieures de l'équipe avaient fait ressortir que les styles individuels de consultation n'étaient pas toujours en harmonie les uns avec les autres, et qu'ils variaient chez un consultant d'une intervention à une autre, voire au cours d'une même intervention selon les exigences de la tâche. Cela créait évidemment des problèmes quand deux consultants ou plus travaillaient ensemble chez un client qui ne voyait d'ailleurs pas toujours les transitions. L'idée de la formation était donc que tous apprennent à identifier et à utiliser le style d'intervention qui répondrait parfaitement à une situation donnée.

Un tel apprentissage est peut-être possible mais à la condition que les implications sous-jacentes à ces styles soient comprises. On s'est aperçu assez vite que les membres de l'équipe devaient d'abord trouver et accepter une philosophie commune d'intervention. Pour ce faire, il fallait définir ce que serait cette



l'entreprise

philosophie pour le groupe (son "idéologie" professionnelle et ses objectifs).

Avant de passer à la formation (une demande technique), il fallait donc commencer par trouver l'esprit d'équipe et se donner des balises communes.

Comment arriver aux évidences

Pour pouvoir formuler notre demande à la satisfaction de tous, nous avions convenu de procéder par cas. Nous examinerions tout à tour quelques interventions passées et discuterions aussi de l'évolution de deux ou trois dossiers en cours.

Un cas particulièrement à retenu notre attention. Il s'agissait d'une demande technique réalisée suivant les règles de l'art. Le client, cependant, n'était pas du tout d'accord avec le "produit fini", sans pourtant pouvoir le critiquer sérieusement. Ce cas, devenu célèbre entre nous, avait fait l'objet de nombreuses discussions de groupe. Nous nous demandions encore où pouvaient bien être les failles. Pout nous débarrasser du problème, nous aurions bien aimé dire que le client était trop difficile et que personne n'aurait su le satisfaire. Mais les discussions reprenaient toujours...

En procédant à l'analyse du déroulement de l'intervention, nous nous sommes rendu compte que le problème se situait au tout début, au moment même où la demande nous fut faite. Nous avons en effet reçu une demande très spécifique d'un groupe dans l'entreprise. Plutôt que de l'examiner en fonction des besoins du groupe, nous avions plutôt misé sur l'entreprise elle-même comme client, ce qui modifiait les objectifs et les communications avec le groupe-client. L'intervention avait donc été menée en ayant l'entreprise comme première préoccupation plutôt que le demandeur lui-même parce que cette façon d'envisager les choses répondait davantage à nos désirs.

Cette évidence ne nous avait pas frappés. Nous étions maintenant en mesure de voir la futilité de notre demande de formation qui nous aurait amenés à nous attaquer en premier au choix des styles d'intervention, mais en laissant en plan tout le problème de la relation consultant-client. Il fallait donc examiner collectivement cette relation et découvrir pour chacun et en groupe comment nous voulions la vivre.

En d'autres termes, le consultant devait-il offrir un "savoir", comme professeur? Ou bien un "savoir-faire", c'est-à-dire qu'il ne questionne pas la demande mais sait comment y répondre? Ou bien un "savoir-être", correspondant à une ressource qui se donne comme aide indépendante à ses clients, en faisant abstraction de son "idéologie"? Qu'est-ce que chacun de ces styles implique dans la relation client-consultant et comment peuvent-ils être compatibles les uns avec les autres?...

Pierre Mantha, c.a., est associé du bureau de Québec de Price Waterhouse et Associés/Mineau, Allard, Mantha et Associés, conseillers en administration.

Gray demande une enquête sur Thomson

TORONTO (PC) — Le critique libéral en matière de finance Herb Gray a dit, vendredi, que le gouvernement fédéral devrait procéder à une enquête sur les monopoles dans le cas de la mainmise de Thomson Newspapers sur FP Publications, même si les autorités compétentes ont décidé qu'il n'y avait pas lieu d'intervenir.

Dans une interview téléphonique en provenance de Windsor, Ont., M. Gray a dit que Allan Lawrence, ministre des Consommateurs et des Sociétés, devrait se préoccuper des conséquences économiques et sociales de cette transaction.

La firme Thomson, établie à Toronto, fait partie d'un conglomérat dont les intérêts, outre ceux des communications de masse, sont investis dans le transport, le voyage, le commerce de détail et l'exploration des ressources minérales.

La Cie Thomson a acquis FP Publications il y a dix jours pour \$164,7 millions, après une série de surenchères pour évincer un concurrent. L'an dernier, elle a agi de même et réussi à s'emparer des grands magasins La Baie, Simpsons et Zellers.

En ajoutant huit journaux FP à son blason, Thomson contrôle désormais 127 journaux au Canada et aux États-Unis, sans compter d'autres feuilles en Grande-Bretagne parmi lesquelles le "Times" de Londres.

LA CORPORATION PROFESSIONNELLE DES ADMINISTRATEURS AGRÉÉS DU QUÉBEC

La régionale de Québec de la Corporation professionnelle des administrateurs agréés du Québec est heureuse de présenter un souter-courier portant sur le document de politique économique du Gouvernement du Québec, intitulé "BÂTIR LE QUÉBEC". C'est donc un rendez-vous à 18h30, à l'Auberge des Gouverneurs, Place Hauteville, 690, boul. St-Cyrille est, à Québec.

Le mercredi 23 janvier 1980 avec monsieur RODRIGUE BIRON, chef de l'Union nationale.

Coût: \$15

Pour renseignements ou réservations s'adresser à la CORPORATION PROFESSIONNELLE DES ADMINISTRATEURS AGRÉÉS DU QUÉBEC au numéro (418) 692-2568. (AMK)

AVIS DE CONVOCATION

CAISSE POPULAIRE BELVEDERE

Avis est, par les présentes, donné que l'assemblée générale annuelle des membres de la Caisse populaire Belvédère se tiendra le mercredi 6 février 1980, à vingt heures, à son siège social.

Veuillez noter que, lors des élections, une candidature ne pourra être proposée à l'assemblée que si un préavis, signé par un membre et contresigné par le candidat, en a été donné dans les délais et selon les règles affichées à la Caisse.

Tous les membres sont cordialement invités à participer à l'assemblée.

Québec, ce 21 janvier 1980

Jacques Pelletier, secrétaire

Le Théâtre Arlequin présente dans le cadre de la nouvelle série L'ARGENT

une série de conférences audio-visuelles pour comprendre les règles du jeu économique et faire fructifier ses économies.

Comment affronter

LA CRISE MONÉTAIRE

une conférence audio-visuelle de

SERGE MARTIN

«La monnaie de papier du 20e siècle risque de s'effondrer et de déclencher la véritable grande crise.»

11 Février à 20h30

Deuxième conférence: "Comment VIVRE avec un DOLLAR DEVALUE" — Le 16 MAI à 20h30

GRAND THÉÂTRE DE QUÉBEC
SALLE LOUIS-FRÉCHETTE, TEL. 643 8131

Billets en vente au guichet du Grand Théâtre et dans les marchés Jato de Ste-Foy (St-Louis-de-France) - Limoën - Neuchâtel - Vilaine - Lévis

11 3/4%

Capital et intérêts garantis sans condition

La Banque Royale vous offre un intérêt de 11 3/4% sur un placement minimum de \$1000.

Grâce aux certificats de placement RoyMor, vous pouvez faire fructifier votre argent tout en choisissant les termes qui vous conviennent. Il y a des certificats à compter de \$1000 et les échéances varient de 1 à 5 ans. Selon le mode de placement choisi, les intérêts vous sont versés annuellement, semestriellement, ou même, mensuellement.

Exemple: \$4 000 placés à 11 3/4% pour une période de 5 ans vous rapportent un montant global d'intérêts de \$2 350 réparti en 10 versements semestriels de \$235 chacun.

La Banque Royale garantit, sans condition, capital et intérêts.

C'est en plein le temps de faire un bon placement. Renseignez-vous à une succursale de la Banque Royale.

*Ce taux peut changer sans préavis.

BANQUE ROYALE

L'aide doublera pour les éleveurs de bovins

par Roch DESGAGNE

Le ministère québécois de l'Agriculture doublera son aide directe aux quelque 750 éleveurs de bovins de boucherie du Québec, au cours de l'année, en portant ses subventions aux groupes d'éleveurs de \$30.000 à \$60.000.

C'est ce qu'a fait savoir M. Conrad Bernier, responsable du service de production régionale du ministère de l'Agriculture, aux membres de l'Association provinciale des éleveurs de bovins de race, réunis samedi au Château Bonne-Entente pour leur assemblée annuelle.

M. Cloutier estime par ailleurs que les éleveurs peuvent également profiter des services de divers organismes spécialisés, dont la Fédération des producteurs de bovins du Québec.

Le président de cette fédération affiliée à l'UPA, M. Jean-Marie Tremblay de Chicoutimi, prenait part à cette rencontre annuelle de l'Association des éleveurs de bovins de boucherie du Québec, de même que M. Jean-Paul Lemay, du département de zootechnie de l'université Laval.

Production essentielle

La production de bovins de race est minime, et il importe de favoriser son développement afin de perfectionner et d'accroître cet élevage au Québec, estiment les autorités. Les quelque 750 éleveurs élités du Québec possèdent une moyenne de troupeau de 30 têtes.

M. Cloutier insiste sur le rôle indispensable des éleveurs de bovins de boucherie de races Charolais, Shorthorn, Hereford, Simmental, Aberdeen Angus et Limousin.

Pour sa part, le président de la fédération des 35.000 producteurs de bovins du Québec souligne que les Québécois ne produisent que 20 pour 100 de la consommation provinciale de boeuf, bien que d'immenses terres restent improductives.

La vente annuelle du printemps des éleveurs de bovins de race aura lieu le 26 avril à Sherbrooke.



Le Soleil, Jean Vallières
M. Conrad BERNIER

L'organisme, qui chapeaute les six associations d'éleveurs (selon les races de bovins), craint pour son avenir, la subvention annuelle de \$8.000 qui lui était allouée ayant été discontinuée en 1980. Celle de l'an dernier lui sera versée en deux tranches de \$4.000, a assuré le ministre.

Selon son porte-parole, la nouvelle formule d'aide gouvernementale pourrait permettre aux groupes d'éleveurs de supporter financièrement leur association et assurer son fonctionnement.

Dr Marcel Tremblay
Optométriste
EXAMEN DE LA VUE LUNETTES
Et verres de contact
Jours et soirs sur rendez-vous
524-2869
872, 3e Av., Limoilou, Québec

VENTE DE DRAPS ET COUPONS

à la pesée



Un très beau choix de draps et coupons légèrement imparfaits, ce qui n'affecte en rien la qualité et la durée. Teintes unies, motifs imprimés de fleurs, rayures et aussi draps blancs dans le lot. Les connaisseurs en feront leur profit pour la réalisation de draps, taies d'oreillers, etc. à bon marché!

Au comptoir seulement
DRAPS droits doubles unis
80 x 100
revient à environ
5²⁸

DRAPS droits queen unis
109 x 112
revient à environ
7⁰⁴

DRAPS droits simples imprimés
70 x 90
revient à environ
5⁴⁰

CONTOURS doubles imprimés
54 x 72
revient à environ
6³⁰

CONTOURS simples unis
39 x 76
revient à environ
3³⁰

COUPONS couvre-lits Scotian
l'once
.12

COUPONS de finette
54 x 72
pour lit contour
revient à environ
5⁰⁰

aussi rabais de
50% et 60%
non annoncés

RABAIS de 30% SUR LA MARCHANDISE D'HIVER

ENSEMBLES DE SKI
2 pièces pour enfants, fabrication canadienne
rég. 53.00 **37⁰⁰**

ENSEMBLES DE SKI
Pour dames
Valeur régulière de 56.00 **39⁰⁰**

ENSEMBLES DE SKI
Pour messieurs
Valeur régulière 85.00 **59⁵⁰**

ENSEMBLES MOTO-NEIGE
Pour les petits de 18 à 24 mois
Rég. 26.00 **16⁰⁰**

JUPES DE LAINAGE
De belle qualité pour dames
Rég. 23.00 **16⁰⁰**

GILETS POUR DAMES
Variété de modèles à manches longues
Rég. 13.95 **9⁰⁰**

VESTES EN NYLON
Sans manches pour messieurs
Rég. 21.95 **15⁰⁰**

30% SUR TUQUES, MITAINES ETC.

LORETTEVILLE
264, racine, tél. 842-1945

NEUFCHATEL
467, boul. bastien, tél. 842-6141



ORSAINVILLE
place Iray, tél. 623-1546

VILLENEUVE
place orléans, tél. 661-7330

des cours pleins d'allure

MANNEQUINS PROFESSIONNELS ET HÔTESSES D'ACCUEIL

Les mannequins professionnels savent marcher, se maquiller et se coiffer d'une façon qui les distingue des autres femmes. Elles sont en mesure de faire des défilés, de présenter des collections et de faire de la photographie publicitaire. Nous aimerions vous enseigner à être l'une d'elles. Début: mercredi 13 février 1980 et jeudi 14 février 1980. Durée: 4 mois (2 soirs par semaine)

PERSONNALITÉ FÉMININE (POUR DAMES)

Début: mercredi 19 mars 1980 et jeudi 20 mars 1980. Durée: 11 semaines (1 cours par semaine, le jour ou le soir)

CHARME ET MAINTIEN (14-16 ANS)

Début: mardi 25 mars 1980. Durée: 10 semaines (1 cours par semaine)

MAQUILLAGE PERSONNALISÉ

Début: vendredi 28 mars 1980. Durée: 6 semaines (1 cours par semaine)

LA MAISON
& I & INC

AGENCE DE MANNEQUINS PROFESSIONNELS ET D'HÔTESSES D'ACCUEIL
1039, av. des Érables, Québec
Pour renseignements, communiquez avec Françoise Lortie, directrice.

529-2141

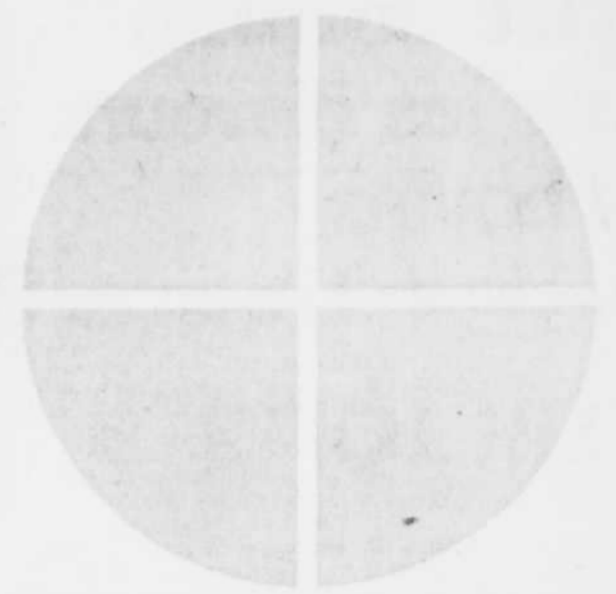
École professionnelle reconnue par le Ministère de l'Éducation.
Permis d'enseignement professionnel (secondaire adultes) no. 869513
Permis de Culture personnelle no. 669513



La seule école professionnelle et la plus importante agence de mannequins et d'hôtesSES à Québec.

ARRÊT
AUTOMOBILES

PROFITEZ DES PRIX BRUNET



CREST
Dentifrice rég. ou à la menthe, 150 ml.
Sugg. 2.29
SUR PLACE 1.39

HEMAREXIN
24 ampoules buvables avec extrait de foie et vitamines B.
Sugg. 13.15
SUR PLACE 7.99

SECRET
Désodorisant ultra-sec parfumé ou non, aérosol, 200 ml.
Sugg. 2.65
SUR PLACE 1.69

JOHNSON SHAMPOO
Pour bébés, 450 ml.
Sugg. 4.39
SUR PLACE 2.79

COUSSIN ELECTRIQUE
"Solaray", modèle S-100, 3 degrés de chaleur.
Sugg. 14.00
SUR PLACE 9.59

FINETAILE
Crème à massage, 115 g.
Sugg. 9.95
Prix brunet 7.95

SCOTTIES
Papiers-mouchoirs, 100-2 plis.
Sugg. .52
SUR PLACE 2/79

SCOPE
Rince-bouche, 1 litre.
Sugg. 4.25
SUR PLACE 2.79

L'OREAL
Teinture à cheveux professionnelle, coul. ass.
Sugg. 3.39
Prix brunet 2.49

COTTONELLE
Papier hygienique en paquet de 4 rouleaux.
Sugg. 1.58
SUR PLACE 1.29

CHOCOLAT MINUET
Chocolat aux cerises, 300 g.
Sugg. 2.25
Prix brunet 1.99

BRUT-33
Savon douche avec cordon, 170 g.
Sugg. 3.25
Prix brunet 2.79

MASTERMIND
Jeu de société par Parker, no A-231.
Sugg. 6.50
Prix brunet 4.69

FER A FRISER
"SuperJet", grosseur ass.
Sugg. 13.95
Prix brunet 10.99

FLORIENT
Désodorisant maison, 170 g.
Sugg. 1.09
SUR PLACE .79

BOULES D'OUATE
"Paragon", sac de 300 boules.
Sugg. 1.39
Prix brunet .99

POLI A ONGLES
"Cover Girl", couleurs ass.
Sugg. 1.50
Prix brunet .99

GANT DE CRIN
"Gazelle", en crin naturel.
Sugg. 16.50
Prix brunet 10.99

LANDER
Bain mousse, essences ass., 1.5 litre.
Sugg. 2.99
SUR PLACE 1.99

ANNE-MARIE
Dissolvant pour vernis à ongles, 340 ml.
Spéc. 2.50
SUR PLACE 1.99

KLORANE
Shampoo ass., 200 ml.
Sugg. 5.50
SUR PLACE 3.99

Q-TIPS
180 bâtonnets ouatés.
Sugg. 1.42
SUR PLACE .99

LADY PATRICIA
Fixatif à cheveux, 300 ml.
Sugg. 2.09
SUR PLACE .99

RASOIR BIC
4 rasoirs jetables pour homme + 1 rasoir gratuit.
Sugg. .89
Prix brunet .69

POUDRE JOHNSON
Pour bébés, 680 g.
Sugg. 3.89
SUR PLACE 2.39

ANNE-MARIE
cire épilatoire, valeur rég. de 5.50.
Spéc. 4.95
SUR PLACE 4.49

OCEAN
Bain de mer aux algues, enrichi d'huile, 280 cc.
Sugg. 5.29
SUR PLACE 2.99

LAMES SCHICK
En acier inoxydable, double tranchant, en 5.
Sugg. 1.49
SUR PLACE .99

EAU CANAQUA
Eau de source naturelle, 66 oz.
Sugg. .86
SUR PLACE 6/4.19

POT OF GOLD
Chocolat ass., 454 g.
Sugg. 5.00
SUR PLACE 3.99

CASHMERE BOUQUET
Savon de toilette, 90 g.
Sugg. 32
SUR PLACE 3/.83

BRUMISATEUR EVIAN
Complément idéal à tous les soins de beauté, 400 ml + 1 format de 50 ml gratuit.
Sugg. 8.50
SUR PLACE 6.99



Les Prix sur Place sont en vigueur jusqu'au 2 février 1980.

LIVRAISON
Ville et Banlieue

brunet

OUVERT LE SOIR
jusqu'à 9 heures
DU LUNDI AU VENDREDI INCLUS
sauf à Place-Laurier

- MAIL ST-ROCH
QUEBEC
529-5741
- PLACE LAURIER
STE-FOY
656-1712
- PLACE L'ORMIERE
NEUFCHATEL
842-9221
- PLACE MONT-MARIE
LEVIS-LAUZON
837-9363
- CARREFOUR
CHARLESBOURG
623-1504